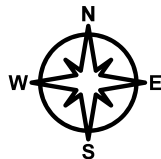


L'accès à l'information et la
protection de la vie privée :

pierres angulaires
d'un Ontario
numérique

**RAPPORT
ANNUEL
2021**



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



Le 14 juin 2022

L'honorable Ted Arnott
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2021 du CIPVP, *L'accès à l'information et la protection de la vie privée : pierres angulaires d'un Ontario numérique*. Ce rapport, qui porte sur la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, donne un aperçu des activités, initiatives et recommandations notables de l'année dernière.

L'un des effets les plus profonds de la pandémie a été la numérisation accélérée de notre vie personnelle et professionnelle. Nous amorçons un virage historique dans notre évolution vers une société de plus en plus numérique. Cette transformation numérique généralisée représente une occasion unique d'améliorer la vie des gens, de surmonter des obstacles et de favoriser l'innovation dans notre province.

Les droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée jouent un rôle essentiel pour que les bases d'un Ontario numérique équitable soient solides et supportent le poids d'une infrastructure numérique en expansion constante.

Je m'estime très privilégiée de diriger une organisation dont la mission est de défendre et de promouvoir les droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée à un moment aussi critique de notre histoire commune. Mon bureau continuera de formuler des commentaires et des conseils alors que nous nous concentrons sur les priorités de l'Ontario en matière de numérique et de données et façonnons ensemble un avenir responsable et durable.

Des renseignements supplémentaires, dont des statistiques, analyses et documents complémentaires, sont accessibles sur notre site Web à <https://www.cipvp.ca/a-propos-de-nous/rapport-annuel/>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Patricia Kosseim
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Téli: (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
Fax/Téléc: (416) 325-9195
TTY/ATS: (416) 325-7539
Web: www.ipc.on.ca

TABLE DES MATIÈRES

Message de la commissaire	1
Promotion soutenue des droits de la population ontarienne dans des domaines stratégiques clés	5
La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne.....	6
Les enfants et les jeunes dans un monde numérique.....	9
La confiance dans la santé numérique.....	12
La nouvelle génération des forces de l'ordre	16
Traitement des plaintes et des appels de manière équitable, opportune et pertinente.....	19
Projet de réduction de l'arriéré.....	19
Amélioration du service à la clientèle.....	20
Renforcement des capacités.....	20
Tendances marquantes au sein des Services de tribunal administratif	20
Maintien de l'excellence organisationnelle et de la reddition de comptes	24
Mesures pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain	24
Investissements dans les ressources humaines.....	24
Numérisation de nos services	25
Sécurisation de nos systèmes informatiques.....	26
Préparation au nouvel avenir du travail.....	26
Promotion des droits des Ontariennes et des Ontariens.....	28
Règlement anticipé des différends.....	28
Médiation.....	30
Enquêtes sur la protection de la vie privée.....	32
Arbitrage.....	34
Information du public	36
<i>L'info, ça compte</i> : balado sur les gens, la vie privée et l'accès à l'information	37
Ressources et documents d'orientation.....	38
Présentations.....	38
Conseils et consultations	41
Observations et conseils officiels	41
Consultations informelles et engagement.....	42
Le CIPVP devant les tribunaux	44
Sommaire de l'année du CIPVP.....	46
Faits saillants des statistiques de 2021	49
Organigramme du CIPVP.....	53
État financier.....	54



MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Les répercussions persistantes de la pandémie tout au long de l'année 2021 et la numérisation accélérée de presque tous les aspects de notre vie ont continué à soulever des questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée parmi les plus complexes de l'histoire du CIPVP. Dans mon deuxième rapport annuel, je me penche non seulement sur les travaux de l'année écoulée, mais aussi sur les défis et les occasions sans précédent alors que nous continuons à évoluer dans une société de plus en plus numérique.

La pandémie nous a montré, après deux ans de vie et de travail à distance, que nous pouvons presque tout faire en ligne. Le public attend et mérite désormais de recevoir des services gouvernementaux en ligne par les moyens les plus efficaces et les plus avancés qui soient. Le gouvernement a donc dévoilé sa **Stratégie ontarienne pour le numérique et les données**,

Dans mon deuxième rapport annuel, je me penche non seulement sur les travaux de l'année écoulée, mais aussi sur les défis et les occasions sans précédent alors que nous continuons à évoluer dans une société de plus en plus numérique.

Patricia Kosseim

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

une stratégie ambitieuse qui constitue une étape importante pour « transformer la province en une administration numérique de premier plan à l'échelle mondiale », afin de fournir à la population ontarienne des services en ligne plus pratiques, plus fiables et plus accessibles. Dans la foulée, les institutions publiques se tournent progressivement vers des technologies complexes pour améliorer les programmes et services gouvernementaux en permettant l'accès en ligne

et en développant des moyens de vérifier et d'authentifier l'identité numérique.

Parallèlement, la pandémie nous a rappelé de façon alarmante à quel point il est vital d'accéder en temps utile à des données intelligibles. Les données peuvent être utilisées pour mieux comprendre l'ampleur et la nature des défis auxquels nous sommes confrontés, pour améliorer les services en fonction des besoins particuliers des différentes communautés et pour soutenir la prise de décisions critiques concernant notre santé, notre sécurité, notre éducation et notre travail. Pour bâtir un Ontario numérique, le gouvernement reconnaît que « les données représentent une énorme occasion d'améliorer la vie des gens, de résoudre les problèmes, d'impulser une nouvelle croissance économique et de donner à la province une longueur d'avance sur le reste du monde ».

L'Ontario s'efforce de tirer tous les avantages d'une efficacité accrue et d'un meilleur accès à l'information et aux services gouvernementaux grâce à la technologie, mais l'adoption rapide des outils numériques peut soulever d'importants problèmes de protection de la vie privée et d'accès à l'information qui nous concernent tous.

Les lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ont été adoptées

bien avant que l'on puisse imaginer les solutions technologiques actuelles. Alors que le monde se numérise de plus en plus, ces lois doivent s'adapter aux progrès technologiques et refléter la société qu'elles sont censées réglementer. À moins d'encourager l'atténuation proactive des risques, d'exiger la notification en cas d'atteinte à la vie privée ou de réglementer le rôle croissant du secteur privé, les lois sur la protection de la vie privée ne sont plus adaptées aux réalités d'aujourd'hui. Un régime d'accès à l'information qui nécessite des années pour le traitement des demandes et l'obtention de données qui ont alors perdu toute pertinence ne constitue pas une base durable sur laquelle bâtir l'avenir numérique prometteur de l'Ontario.

Les droits de tous les Ontariens et Ontariennes en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée jouent un rôle essentiel pour que les pierres angulaires d'un Ontario numérique équitable soient solides et puissent supporter le poids de l'infrastructure numérique en constante évolution de notre existence en ligne.

J'estime avoir beaucoup de chance de diriger une organisation dont la mission est de protéger et de faire progresser ces droits à un moment aussi critique de notre histoire, alors que les décisions et les mesures prises aujourd'hui auront une incidence permanente sur le type

En 2021, la commissaire (au centre) a eu le plaisir d'accueillir au CIPVP (de gauche à droite) Jason Arandjelovic, directeur général des finances et directeur des services généraux, Warren Mar, commissaire adjoint, tribunal administratif et règlement des différends et Eric Ward, commissaire adjoint, initiatives stratégiques et relations extérieures. Les membres de la nouvelle équipe de direction du CIPVP travailleront ensemble et au sein de leurs services respectifs pour mettre le CIPVP sur la voie qui mènera à la réalisation de sa vision de l'avenir.



de société numérique que nous construirons à l'avenir. Cet avenir, c'est celui où nos enfants pourront grandir en sachant que leurs droits fondamentaux en matière de vie privée et d'accès continueront d'être respectés et que leurs libertés démocratiques resteront intactes, même en pleine transformation numérique.

Avec cet avenir en tête, le CIPVP a défini une vision pour tracer sa voie au cours des prochaines années. En collaboration avec les partenaires pertinents, nous nous efforcerons d'assurer le respect des droits des Ontariennes et des Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la protection de la vie privée :

- en promouvant activement leurs droits dans les domaines stratégiques clés qui ont une incidence sur leur vie;
- en traitant les plaintes et les appels de façon équitable et pertinente, en temps opportun;
- en maintenant l'excellence et la responsabilité du CIPVP.

Tout au long de 2021, nous avons accompli des progrès considérables en vue de réaliser les trois volets de notre vision. Notre Division des initiatives stratégiques et des relations extérieures, avec le soutien du Conseil consultatif stratégique externe du CIPVP, a concentré nos efforts proactifs en matière d'éducation, de communication et d'orientation afin de rehausser notre influence concrète dans nos quatre domaines stratégiques : **La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne, Les enfants et les jeunes dans un monde numérique, La nouvelle génération des forces de l'ordre** et **La confiance dans la santé numérique**.

En 2021, notre Division du tribunal administratif et du règlement des différends a travaillé sans relâche pour réduire l'arriéré de dossiers qui s'était accumulé au cours des premiers mois de la pandémie. Les précieuses leçons tirées de ce projet pilote contribueront à éclairer un examen plus vaste selon la méthode Lean que nous avons prévu pour 2022-2023 afin de gagner encore en efficacité et de réduire les délais de traitement des appels et des plaintes déposés auprès notre

bureau conformément aux normes de service que mérite la population ontarienne.

Nos Services généraux ont renforcé les bases d'une infrastructure de gestion et de responsabilisation que les Ontariennes et les Ontariens attendent du CIPVP en tant qu'institution publique. Cela comprend l'amélioration de l'accès en ligne à nos services, la numérisation de nos dossiers, l'adoption de nouveaux outils de communication et de collaboration, ainsi que le renforcement de nos systèmes de sécurité de l'information exemplaires. Nous investissons également dans nos gens, en renforçant notre capacité interne au moyen des compétences, de la technologie et du savoir-faire nécessaires pour devenir un organisme de réglementation moderne, agile et efficace.

Je suis très honorée et privilégiée de diriger, au CIPVP, une équipe extraordinaire de professionnels hautement dévoués et compétents. Malgré les nombreux changements et défis opérationnels liés au télétravail, ils continuent de faire preuve, jour après jour, d'un engagement inébranlable envers les normes d'excellence et de service public les plus élevées.

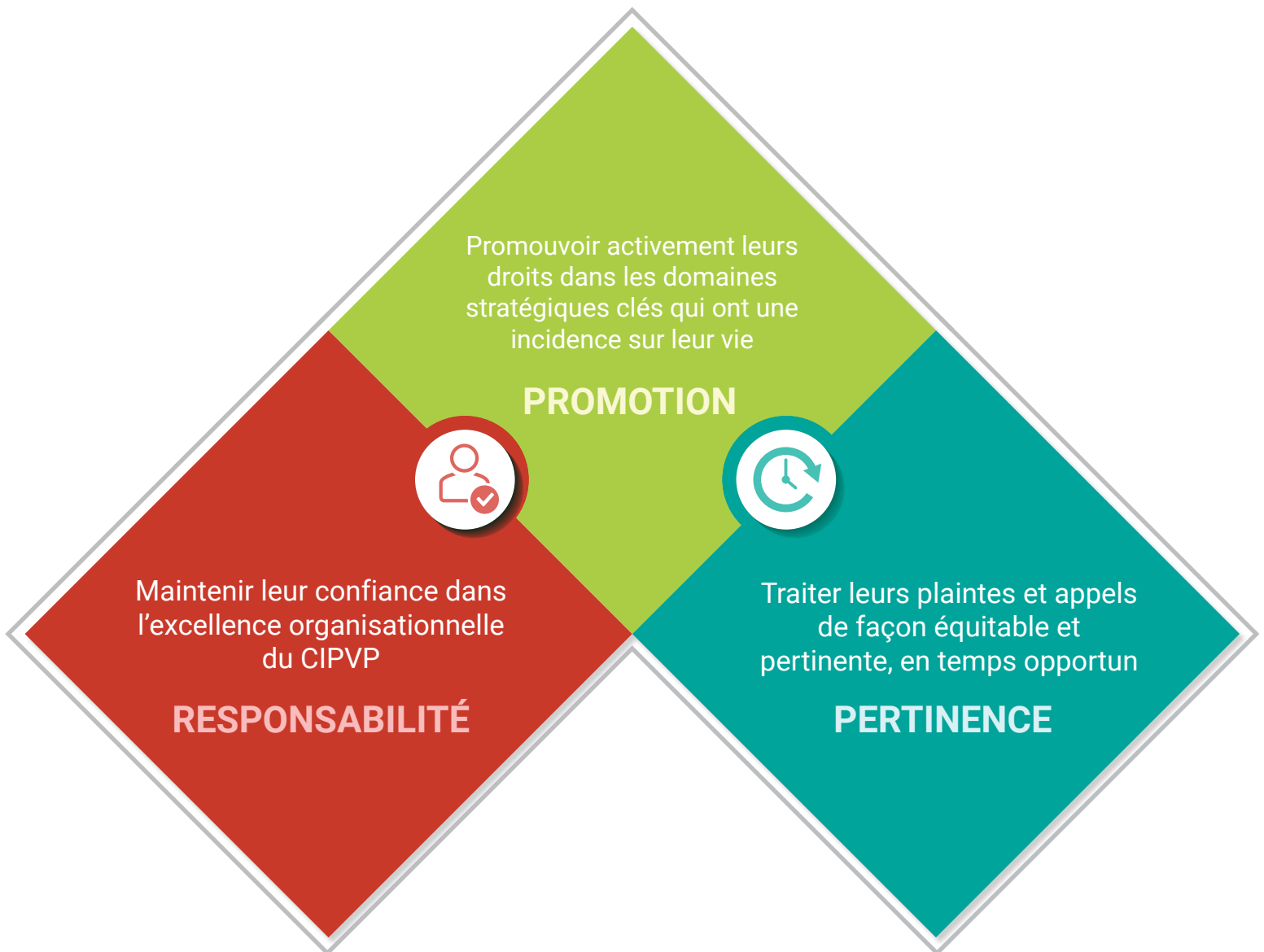
En 2021, notre travail a permis de réaliser certains gains dignes de mention quant aux droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en Ontario. J'ai le plaisir de vous donner un aperçu de certaines de nos réalisations les plus importantes de l'année écoulée.



Patricia Kosseim
Commissaire

VISION DU CIPVP

Accroître la confiance des Ontariennes et des Ontariens quant au respect de leurs droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée par les moyens suivants :





PROMOTION SOUTENUE DES DROITS DE LA POPULATION ONTARIENNE DANS DES DOMAINES STRATÉGIQUES CLÉS

En 2021, le CIPVP a rendu publiques ses **priorités stratégiques pour 2021-2025**. Ces priorités se concentrent sur la promotion et la protection des droits de la population ontarienne en matière d'information dans un monde axé sur les données, où les institutions et organisations accélèrent leur recours à des technologies numériques et à l'intelligence artificielle.

Ces priorités stratégiques servent de feuille de route pour aborder de manière proactive les questions clés d'accès et de protection de la vie privée qui comptent pour la population ontarienne et sur lesquelles le CIPVP peut avoir le plus d'influence positive. En 2021, le CIPVP a réalisé d'importants progrès dans ce but, en veillant à promouvoir et à protéger les droits de la population ontarienne en matière d'information et à renforcer la confiance du public dans les institutions et les organisations qui les servent.



La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne

Dans le cadre de notre priorité **La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne**, nous avons pour objectif de promouvoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en collaborant avec les institutions publiques pour établir des principes fondamentaux et des cadres de gouvernance exhaustifs en vue du déploiement responsable de technologies numériques.

Tout au long de 2021, nous avons présenté plusieurs observations au gouvernement, de façon officielle et informelle, pour contribuer à établir les principes fondamentaux et les cadres de gouvernance complets sur lesquels les institutions publiques ontariennes doivent s'appuyer pour assurer le déploiement responsable de technologies numériques.



Cadre stratégique pour le programme d'identité numérique de l'Ontario

En août 2021, le gouvernement de l'Ontario a tenu des **consultations** sur l'élaboration d'un cadre stratégique pour le programme d'identité numérique de l'Ontario. Le CIPVP a présenté à ce sujet une **lettre ouverte** à la directrice du numérique et des données de l'Ontario. Dans nos observations, nous avons souligné que le programme d'identité numérique du gouvernement de l'Ontario est une initiative importante qui pourrait, à terme, avoir des répercussions considérables sur la prestation des services gouvernementaux. Des mesures solides de protection de la vie privée et de sécurité seront des facteurs essentiels pour susciter la confiance du public dans ce programme, dont la réussite reposera sur l'adoption d'un cadre législatif clair et

complet en matière de protection de la vie privée comprenant une surveillance rigoureuse et efficace.

Il est essentiel de concevoir un système axé sur l'utilisateur qui permet aux particuliers de conserver le contrôle de leur identité numérique, et de décider à qui ils souhaitent la présenter et à quelles fins. Le CIPVP s'est félicité de l'engagement du gouvernement de chercher à minimiser la collecte de données et d'élaborer un modèle décentralisé de stockage et d'utilisation d'identités numériques qui permet aux citoyens de régir l'utilisation de leurs renseignements personnels. L'effet global de l'identité numérique avec le temps et compte tenu des transactions pour lesquelles elle sera nécessaire devra être soigneusement géré pour assurer le maintien de l'anonymat, une valeur à laquelle nous accordons de l'importance dans notre société. En outre, il est vital de veiller à ce que le programme soit inclusif et accessible à tous pour protéger les droits et les intérêts des populations vulnérables. À cet égard, l'inscription doit tenir compte de toutes les barrières économiques, sociales, physiques ou administratives éventuelles et offrir des solutions de rechange à ceux qui ne peuvent pas s'inscrire ou choisissent de ne pas le faire.

Nous félicitons le gouvernement pour les engagements qu'il a pris en matière de protection de la vie privée, de sécurité et de contrôle personnel. Nous l'encourageons à adopter une approche privilégiant la protection de la vie privée dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de son programme d'identité numérique et nous comptons sur la poursuite des consultations sur cette initiative tout au long de l'année 2022.





Un cadre de l'intelligence artificielle de confiance pour l'Ontario

Avec la publication de sa **Stratégie pour le numérique et les données**, le gouvernement a exprimé son intention de « bâtir une économie numérique alimentée par une IA éthique, ancrée dans les principes démocratiques et les droits individuels ».

Le CIPVP a présenté des observations au gouvernement dans le cadre des consultations sur le **cadre de l'intelligence artificielle (IA) de confiance** de l'Ontario, en le félicitant pour son approche fondée sur des principes. Parmi nos 14 recommandations au gouvernement se trouvent les suivantes :

- clarifier le champ d'application et les définitions afin de réduire l'ambiguïté et les lacunes sur le plan de la responsabilisation;
- élargir les exigences relatives à la transparence afin de comprendre les données recueillies et utilisées, l'objet du système d'IA et la façon dont son efficacité est mesurée;
- élaborer des mécanismes permettant aux particuliers de contester les décisions ou résultats des systèmes d'IA qui sont fondés sur des préjugés, des inexactitudes ou des facteurs inappropriés;
- adopter des outils documentés et permanents d'évaluation de l'incidence algorithmique qui intègrent l'évaluation du risque pour la vie privée;
- instaurer des mesures de responsabilisation et de gouvernance plus robustes et mieux définies tout au long du cycle de vie d'un système d'IA, notamment l'examen humain des décisions automatisées et l'intervention humaine au besoin;
- aligner la stratégie d'IA de la province sur les cadres législatifs existants et les réformes proposées;
- établir des situations où le recours à l'IA serait inapproprié lorsque le niveau de risque est inacceptable ou que cela pourrait porter atteinte aux droits des Ontariennes et des Ontariens;
- concevoir des modèles de surveillance indépendante solides, et prévoir des mécanismes de consultation et de mobilisation de la population ontarienne.

Le CIPVP poursuit ses recherches concernant les politiques d'IA en collaboration avec des organismes de réglementation de l'Ontario, du Canada et du monde entier, afin de favoriser une approche responsable de la gouvernance éthique de l'IA dans toutes les institutions provinciales et municipales.



Le nouvel office provincial des données favorisera un accès élargi aux données publiques

Dans le cadre de la Stratégie pour le numérique et les données qu'il a proposée, le gouvernement a également proposé de créer un nouvel **office provincial des données**. Cet office aurait pour objectifs de fournir à la population, aux entreprises et aux organisations ontariennes un meilleur accès à un éventail élargi de données publiques, et d'intensifier les échanges de données dans l'ensemble de la province. La structure et le champ d'activité de cet office restent à déterminer. Dans ses **observations**, le CIPVP a reconnu le rôle utile qu'un office des données pourrait jouer pour promouvoir les avantages des données ouvertes et les mettre à la

portée de toute la population ontarienne par souci d'inclusion, de justice et d'équité. Nous avons soulevé également des facteurs fondamentaux touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée dont le gouvernement devrait tenir compte lors de la création de cet office des données. Nos observations sont également assorties de recommandations visant à combler des lacunes du système actuel plutôt que de reproduire des structures existantes. Nous avons recommandé l'adoption d'une démarche intégrée et intersectorielle de protection de la vie privée et de sécurité dans notre économie et notre société numériques, en soulignant l'importance d'assurer la surveillance indépendante par le CIPVP des décisions et pratiques des institutions des pouvoirs publics en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Tout pouvoir ou toute autorité juridique supplémentaire accordé au gouvernement dans le cadre d'une stratégie générale d'échange de données devrait s'accompagner du renforcement des mesures de protection de la vie privée de la population ontarienne. Nous recommandons depuis longtemps de mettre à jour la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Par exemple, il y a lieu d'obliger les institutions à effectuer des évaluations de l'incidence sur la vie privée dans le cas des initiatives à risque élevé, et à signaler les atteintes à la vie privée à la population et au CIPVP au-delà d'un certain seuil. La mise à jour de la LAIPVP montrerait à la population ontarienne que les institutions gouvernementales évoluent dans un bon équilibre.

La prochaine étape de la proposition du gouvernement devrait comprendre des détails sur l'objectif, les pouvoirs, les obligations, les fonctions et la gouvernance prévus pour cet office. La population ontarienne et les parties prenantes intéressées, y compris le CIPVP, devraient être consultées de façon plus approfondie sur ces aspects avant que des mesures ne soient prises pour créer une nouvelle structure permanente ou de légiférer de nouveaux pouvoirs.

En plus de présenter des observations sur les politiques du gouvernement, le CIPVP a continué à jouer un rôle éducatif essentiel en favorisant une culture d'ouverture et de transparence comme moyen d'instaurer la confiance dans un gouvernement moderne.



Clarification de la disposition sur la nécessité manifeste de divulguer un document dans l'intérêt public

Au cours de la **Semaine du droit à l'information**, le CIPVP a mis l'accent sur l'accès à l'information en publiant un nouveau document sur les circonstances où les institutions publiques peuvent divulguer des documents en invoquant la **disposition prévoyant la divulgation de renseignements dans l'intérêt public** des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ce document décrit quand et dans quelles circonstances les organisations peuvent déroger à certaines exceptions concernant l'accès et divulguer un document lorsqu'il est manifestement nécessaire de le faire dans l'intérêt public.

La possibilité de déroger aux exceptions et de divulguer des renseignements dans l'intérêt public a revêtu une importance particulière tout au long de la pandémie. Les citoyens doivent être mis au courant de l'évolution des risques qu'ils courent en matière de santé et de sécurité et savoir comment les atténuer, pour eux-mêmes et leurs proches. La divulgation de renseignements dans l'intérêt public est un outil important que tout gouvernement moderne devrait envisager sérieusement d'utiliser dans les circonstances pertinentes afin de favoriser l'ouverture et la transparence.





Conversations sur les gens, la protection de la vie privée et l'accès à l'information

En 2021, le CIPVP a lancé le populaire balado intitulé **L'info, ça compte** qui vise à renseigner le grand public sur les questions qui l'intéressent en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information. Nous avons consacré plusieurs épisodes à notre priorité stratégique qui est *La protection de la vie privée et la transparence dans un gouvernement moderne*.

Par exemple, **Démystifier le processus d'accès à l'information** explore le rôle essentiel de l'accès à l'information pour une démocratie saine. Il présente aux auditeurs les étapes concrètes à franchir pour présenter une demande d'accès à l'information et interjeter appel à notre bureau afin d'obtenir des documents auxquels ils jugent avoir droit.

Accès à l'information à la une! porte sur le rôle crucial que jouent les journalistes, qui dépendent de l'accès à l'information pour découvrir des faits sur les décisions et mesures du gouvernement et en faire le sujet de reportages, par souci de transparence et de reddition de comptes et pour informer le public.

Dans **La souveraineté des données des Premières Nations**, nous mettons l'accent sur l'importance du respect de la souveraineté des données chez les peuples des Premières Nations dans le cadre du cheminement vers la réconciliation. Nous parlons des principes de propriété, contrôle, accès et possession (**PCAP**), qui favorisent l'utilisation éthique des données sur, par et pour les Premières Nations, afin d'améliorer la santé de la population et d'apporter des changements sociaux positifs.



L'INFO, ÇA COMPTE



Les enfants et les jeunes dans un monde numérique

Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui grandissent avec beaucoup plus de technologie que les générations précédentes. Ils sont plus connectés, souvent à un plus jeune âge, et passent plus de temps en ligne à partager des quantités croissantes de renseignements personnels. Depuis dix ans, il est de plus en plus reconnu que la vie privée, l'autonomie et le bien-être des enfants sont toujours plus menacés dans ce monde numérique en constante évolution.

C'est pourquoi le CIPVP a choisi **Les enfants et les jeunes dans un monde numérique** parmi ses priorités stratégiques. Notre objectif est de défendre les droits des enfants et des jeunes en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information en favorisant leur littératie numérique et l'expansion de leurs droits numériques, tout en tenant les institutions responsables de protéger les enfants et les jeunes qu'elles servent.

Pour soutenir cet objectif en 2021, nous avons mis l'accent sur la promotion de la littératie numérique chez les enfants et les jeunes et nous avons veillé à ce que les institutions comprennent leurs obligations lorsqu'elles traitent les renseignements personnels des jeunes.



Promotion des droits numériques des enfants

Le CIPVP a collaboré avec l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée, un forum mondial réunissant des autorités de protection des données et de la vie privée, pour coparrainer et adopter une **résolution** sur les droits numériques des enfants. Cette résolution s'appuie sur des conventions internationales en vigueur et sur les travaux d'autorités de protection des données de

premier plan. Elle vise à renforcer la capacité des enfants à exercer leurs droits fondamentaux dans un environnement numérique où les données personnelles sont de plus en plus traitées et exploitées commercialement.

Par cette résolution, le CIPVP, à l'instar de la communauté internationale, reconnaît que les politiques relatives aux droits numériques des enfants doivent tenir compte de l'intérêt supérieur de ces derniers et de l'évolution de leurs capacités. Elles doivent atteindre un équilibre approprié entre la prise en compte de leur autonomie émergente qui leur permettra de tirer pleinement profit de l'environnement numérique, et leur protection contre les risques pour leur vie privée dont ils peuvent être moins conscients, mais auxquels ils sont particulièrement vulnérables.

En coparrainant cette résolution, le CIPVP s'est engagé à promouvoir les droits numériques des enfants et des jeunes en Ontario, de concert avec les parties prenantes, les décideurs et d'autres autorités de protection des données.



Protection du droit à la vie privée des élèves dans les écoles de l'Ontario

Juste à temps pour la rentrée, le CIPVP a tenu un webinaire pour les enseignantes et enseignants de l'Ontario sur la **protection des droits des élèves en matière de protection de la vie privée** qui s'est ajouté à tout l'éventail de documents d'orientation et de plans de leçon que nous proposons à ce sujet aux écoles, au personnel enseignant et aux parents.

La LAIMPVP, la loi ontarienne sur la protection de la vie privée s'appliquant au secteur municipal, oblige les écoles et les conseils scolaires à s'assurer que les outils et systèmes de gestion de données en ligne protègent les renseignements personnels des élèves. Malgré cette obligation, il arrive que des parents et tuteurs inquiets qui s'interrogent sur la suffisance des mesures de protection de la vie privée et de sécurité mises en place à l'école s'adressent au CIPVP.

Pour aider les écoles à s'orienter sur ce terrain délicat, à appuyer leurs efforts en matière de conformité et à conserver la confiance des parents et des élèves, ce webinaire propose un rappel des exigences de la LAIMPVP. Il donne aussi des précisions sur des enquêtes récentes du CIPVP concernant le recours à des systèmes de gestion de données basés sur l'infonuagique et à des entreprises de traitement de données par certains des conseils scolaires publics les plus importants de la province. D'autres renseignements sur ces enquêtes figurent à la page 33.



RECOMMANDATION DE LA COMMISSAIRE

Il ne fait aucun doute que les technologies numériques offrent aux jeunes la possibilité de communiquer, d'apprendre et de collaborer d'une manière qui n'existait tout simplement pas auparavant. Si le monde en ligne offre de nombreux avantages, il s'accompagne également de risques réels pour la sécurité et la vie privée. Il est essentiel de doter les enfants et les jeunes des compétences nécessaires pour naviguer dans l'environnement numérique de manière sûre et éthique. Pour ce faire, il faut leur faire bien comprendre leurs droits en matière de protection de la vie privée dans le cadre du curriculum des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario.



Ta vie privée : c'est à toi! Jeux et activités pour enfants

En 2021, le CIPVP a publié une nouvelle ressource amusante destinée aux enfants, **Ta vie privée : c'est à toi! Jeux et activités pour enfants**.

Ta vie privée : c'est à toi! est un livret d'activités conçu pour aider les enfants à se familiariser avec la vie privée en ligne par le jeu. Il propose des jeux comme des mots cachés, des mots croisés, des cryptogrammes et des expressions à relier, entre autres activités. Ce livret d'activités donne des conseils faciles à comprendre pour aider les enfants à reconnaître les escroqueries, à protéger leur vie privée et à rester en sécurité en ligne. Des questions stimulantes guident également les enfants dans un processus de découverte de soi, en les encourageant à réfléchir à ce que la vie privée signifie pour eux et au respect de la vie privée des autres par la bienveillance et l'empathie. Cette nouvelle ressource a été fournie aux conseils scolaires, aux associations de parents et aux fournisseurs de services à l'enfance et à la famille de l'Ontario. Elle a été également distribuée au YMCA et aux Clubs des garçons et des filles de l'Ontario, et mise en vedette dans le **centre de ressources** de l'International Association of Privacy Professionals.



Premières décisions rendues en vertu de la partie X de la LSEJF

En 2021, le CIPVP a rendu ses premières décisions en vertu de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF), qui est entrée en vigueur en janvier 2020. La partie X de la LSEJF protège le droit à la vie privée des enfants et des jeunes pris en charge et leur accorde le droit d'avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent auprès de leurs fournisseurs de services, sous réserve de certaines exceptions. Ces premières décisions en vertu de la LSEJF établissent des précédents importants en déterminant ce que représente la prestation de services aux termes de la partie X et en définissant la portée des dossiers d'adoption qui sont soustraits à l'application de la loi.

Ces décisions sont décrites à la page 35.



Promotion des droits des enfants en matière de données dans le secteur privé

Le **Livre blanc sur la modernisation de la protection de la vie privée en Ontario** du gouvernement de l'Ontario a proposé une loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé qui comprendrait des mesures particulières pour protéger les enfants contre les pratiques éventuellement dangereuses qui les ciblent en matière de données. Les mesures proposées comprennent l'instauration d'un âge minimum pour fournir un consentement valide, et l'interdiction imposée aux organisations de surveiller les enfants dans le but d'influer sur leurs décisions ou leur comportement.

Dans ses **commentaires** au gouvernement, le CIPVP a applaudi la proposition du gouvernement d'intégrer dans une loi éventuelle sur la protection de la vie privée dans le secteur privé des aspects importants comme les mandataires spéciaux et l'âge minimum pour un consentement en ligne valide. Nous avons recommandé plusieurs autres améliorations, notamment conférer aux jeunes le droit à la désindexation, au retrait ou à la suppression de renseignements qu'ils ont publiés à leur sujet, sous réserve d'exceptions limitées,



et conférer aux mineurs matures le droit de s'opposer au consentement de leurs parents ou à leurs demandes d'accès ou de suppression.

Jamais auparavant il n'a été aussi nécessaire de faire adopter des dispositions législatives protégeant la vie privée des enfants. C'est particulièrement le cas dans le secteur privé, où des organisations cherchent à recueillir et à commercialiser les renseignements personnels des enfants à des fins lucratives. Certaines organisations ont même recours à des technologies de surveillance intégrées subrepticement dans des jeux et des jouets pour épier les voix et les gestes des enfants. D'autres déploient de plus en plus d'outils d'intelligence artificielle afin de segmenter les enfants en différents publics cibles et d'influencer, voire d'orienter, leur comportement de manière éventuellement préjudiciable. Nous exhortons le gouvernement à poursuivre le dialogue important qui a été entamé sur la nécessité urgente d'adopter une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé afin de combler les lacunes législatives actuelles et d'aller au-delà des limites constitutionnelles de la loi fédérale.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSAIRE

Dans notre univers de plus en plus numérique, il est plus important que jamais de disposer de lois modernes et efficaces prévoyant des mesures renforcées de protection de la vie privée qui s'harmonisent mieux avec les valeurs, les réalités et la culture uniques de notre province. Le temps est venu pour l'Ontario de combler des lacunes importantes dans son cadre législatif actuel, et d'intégrer la protection de la vie privée dans l'ensemble du secteur public, du secteur privé et du secteur de la santé. Les consultations du gouvernement sur l'adoption d'une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé ont été prometteuses, mais il faut maintenir l'élan vers la mise en œuvre de mesures plus strictes et mieux intégrées de protection de la vie privée pour toute la population ontarienne.

Aider les enfants et les adolescents à comprendre leurs droits en matière de protection de la vie privée était un sujet brûlant du balado **L'info, ça compte** en 2021. **Enseigner aux enfants ce que veut dire la protection de la vie privée** donne aux parents et aux enseignantes et enseignants des conseils et des ressources pour expliquer l'importance de la vie privée aux très jeunes enfants d'une manière compréhensible. **Adolescents, technologie et vie privée** porte sur les façons dont les adolescents se servent des technologies en ligne et l'aide que leurs parents peuvent leur apporter pour naviguer dans le monde numérique de façon sécuritaire et éthique.



La confiance dans la santé numérique

Dans ce domaine prioritaire, notre objectif consiste à favoriser d'une part la confiance dans le système de soins de santé numérique

en s'assurant que les dépositaires respectent les droits de la population ontarienne en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information, et d'autre part l'utilisation novatrice des renseignements personnels sur la santé à des fins de recherche et d'analytique dans la mesure où elle sert le bien public.

Nous avons entrepris plusieurs initiatives en 2021 en vue d'atteindre cet objectif.



Preuve de vaccination contre la COVID-19

La confiance des Ontariennes et des Ontariens dans leur système de santé numérique a été sans nul doute mise à l'épreuve tout au long de 2021, alors

que la pandémie continuait à perturber leur vie. Le CIPVP a fourni des commentaires et des conseils afin que des mesures appropriées de protection de la vie privée et de sécurité soient prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme gouvernemental de certificat de vaccination. Ces conseils du CIPVP s'appuyaient sur les principes de protection de la vie privée établis dans la **déclaration commune** de 2021 des commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux à la protection de la vie privée sur la vie privée et les passeports vaccinaux relatifs à la COVID-19.

En plus d'examiner et de commenter un large éventail de documents gouvernementaux, y compris plusieurs évaluations de l'incidence sur la vie privée, le CIPVP a **recommandé** que ce programme soit limité à des fins précises qui répondent à des critères de nécessité, d'efficacité et de proportionnalité. Le CIPVP a également recommandé que seuls soient recueillis, utilisés ou divulgués les renseignements personnels nécessaires pour l'objectif visé, à savoir réduire la propagation de la COVID-19. Enfin, nous avons conseillé de mettre fin au programme de certificat de vaccination s'il ne permet plus d'atteindre l'objectif de santé publique de réduire la propagation du virus.



Soins de santé virtuels

Les soins de santé virtuels, dont l'adoption a été accélérée par la pandémie, sont là pour de bon. En février, le CIPVP a publié de nouvelles lignes directrices, **Considérations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité dans le contexte des visites de soins de santé virtuelles**. Ce document décrit les principaux éléments des soins de santé virtuels dont les dépositaires de renseignements sur la santé doivent tenir compte, et rappelle à ceux-ci que la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) s'applique aussi bien aux soins virtuels qu'aux soins prodigués en personne.

Ce guide décrit certaines des principales exigences de la LPRPS (p. ex., la minimisation des données et les mesures de précaution) qui s'appliquent à tous les dépositaires, y compris

ceux qui fournissent des soins de santé dans un contexte virtuel. Il recommande des mesures aux dépositaires pour améliorer la protection de la vie privée et la sécurité dans les soins de santé virtuels, notamment par des évaluations de l'incidence sur la vie privée, la formation du personnel, la sélection des fournisseurs, le consentement, et des mesures de précaution d'ordre technique, matériel et administratif pour les visites de soins de santé virtuelles. Ce guide contient également des conseils précis sur des mesures de précaution supplémentaires à prendre pour atténuer les risques pour la vie privée associés aux courriels et aux vidéoconférences.

L'épisode du balado *L'info, ça compte* intitulé **La confiance des patients au cœur de la santé virtuelle** porte sur les aspects relatifs à la vie privée et à la sécurité dont il faut tenir compte lorsqu'on utilise des technologies numériques pour fournir des soins de santé virtuels, et de ce que doivent savoir les fournisseurs de soins de santé et les patients qui communiquent par des moyens numériques.



Santé numérique

En mai, nous avons publié **Les soins de santé sous le régime de la LPRPS : Aperçu sélectif**. Ce guide rassemble dans un seul document un certain nombre de modifications législatives et réglementaires récentes apportées à la LPRPS pour faciliter la santé numérique en Ontario. Ces modifications, dont certaines ne sont pas encore en vigueur, établissent de nouvelles exigences concernant :

- le dossier de santé électronique (DSE), un système provincial que tient Santé Ontario;
- l'interopérabilité des actifs de soins de santé numériques des dépositaires;
- les registres électroniques des accès que les dépositaires seront expressément appelés à tenir;
- les fournisseurs de services électroniques aux consommateurs (p. ex., d'applications de santé);
- le droit d'un particulier d'avoir accès à une forme électronique de son dossier qui est conforme aux exigences prescrite.

Ces changements s'ajoutent aux modifications déjà apportées à la LPRPS en 2020, instaurant des pénalités administratives qui ne sont pas encore entrées en vigueur. Le CIPVP a formulé des recommandations sur le contenu possible des règlements nécessaires à l'application de ces pénalités administratives. Nous continuons d'exhorter le gouvernement à apporter ces changements importants afin de favoriser la confiance des Ontariennes et des Ontariens dans

les soins de santé numériques en leur donnant l'assurance que les auteurs d'atteintes flagrantes à la vie privée seront punis, ce qui aura un important effet dissuasif sur d'autres personnes qui seraient tentées de faire la même chose.

Pour souligner la **Semaine de la santé numérique**, nous avons proposé un épisode spécial du balado *L'info, ça compte* sur les transformations opérées par la santé numérique dans les grands établissements de santé. ***Du chevet au conseil d'administration – Instaurer une culture de la vie privée et de la sécurité dans les établissements de santé*** recommande aux cadres et aux conseils d'administration de grands hôpitaux de travailler de concert pour montrer l'exemple. Une culture intégrée de la protection de la vie privée et de la sécurité est essentielle à la mise en place de programmes de gouvernance efficaces pour superviser les grands investissements dans la santé numérique, minimiser les risques pour la vie privée des patients et, en fin de compte, améliorer l'expérience des patients.



Échange de données pour le bien public

RECOMMANDATION DE LA COMMISSAIRE

En 2020, des modifications importantes à la LPRPS ont été introduites et sont entrées en vigueur, mais elles ne prendront effet qu'à une date ultérieure, après adoption de règlements. L'une de ces modifications confère au CIPVP le pouvoir d'imposer des pénalités administratives pécuniaires directement aux personnes et aux organisations en cas d'infraction grave à la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé. Les détails du régime de pénalités administratives doivent être énoncés dans les règlements sans plus tarder afin que le CIPVP puisse commencer à imposer des sanctions tangibles aux quelques contrevenants qui minent la confiance de la population ontarienne dans l'ensemble du système de santé.

Tout au long de la pandémie, notre bureau a reçu de nombreux appels et courriels du public et des médias concernant la quantité d'informations que les institutions publiques pouvaient ou devaient publier pour assurer la sécurité de la population ontarienne.

Dans notre réponse, nous avons souligné que les lois ontariennes sur la protection de la vie privée n'empêchent pas les autorités sanitaires de partager autant de renseignements non personnels que nécessaire pour protéger la santé publique dans la mesure où aucun particulier n'est identifié. Étant donné l'intérêt du public et la nécessité de faire preuve d'une plus grande transparence pendant la pandémie, nous avons publié un document d'orientation afin de clarifier les dispositions actuelles de la loi ontarienne sur la protection des

renseignements sur la santé qui permettent de procéder à certaines divulgations exceptionnelles à des fins de santé publique.

En juillet 2021, nous avons publié le document **Utilisation et divulgation de renseignements personnels sur la santé à des fins générales de santé publique**. Ce guide décrit comment la LPRPS permet d'utiliser ou de divulguer des renseignements personnels sur la santé à des fins qui vont au-delà de la relation directe entre patient et fournisseur de soins.

Ces fins élargies qui sont autorisées comprennent les suivantes :

- assujettir la recherche à des conditions qui visent à atteindre un équilibre entre les avantages possibles de la recherche pour le public et la nécessité de protéger la vie privée des particuliers;
- planifier, évaluer et gérer le système de santé en permettant la divulgation de renseignements personnels sur la santé à des entités prescrites, comme l'Institut canadien d'information sur la santé, à des fins d'analyse ou de compilation de renseignements statistiques;
- tenir un registre de renseignements personnels sur la santé pour faciliter ou améliorer la fourniture de soins de santé en permettant la divulgation de renseignements personnels sur la santé à une personne prescrite, comme l'Institut ontarien de recherche sur le cancer;
- protéger et promouvoir la santé publique; par exemple, des renseignements personnels sur la santé peuvent être divulgués à un médecin-hygiéniste pour prévenir la propagation de maladies, ou à d'autres personnes si l'on a des motifs raisonnables de croire que cela est nécessaire pour éliminer ou réduire un risque considérable de blessure grave.

L'échange de données revêt une importance cruciale pour des interventions efficaces contre la COVID-19 et pour tenir compte d'autres intérêts urgents du public. Pour que ces initiatives soient dignes de confiance, il faut mettre en place des garanties solides et efficaces en matière

de protection de la vie privée et de sécurité des données. À cette fin, le CIPVP a coparrainé une **résolution internationale sur l'échange de données pour le bien public** que l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée a adoptée à l'unanimité en octobre 2021. Le CIPVP fait partie du groupe de travail qui se concentrera sur la mise au point d'approches pratiques pour l'échange et l'utilisation de données personnelles dans le but d'encourager l'innovation et la croissance, tout en protégeant les droits individuels et en gagnant la confiance du public.



Premier examen de Santé Ontario en tant qu'organisation prescrite

En 2021, le CIPVP a terminé le premier examen de Santé Ontario en tant qu'organisation prescrite en vertu de la LPRPS, marquant ainsi une étape importante dans les efforts de la province visant à instaurer un système provincial de dossiers de santé électroniques. En tant qu'organisation prescrite, Santé Ontario peut et doit développer et maintenir le dossier de santé électronique pour la province conformément à la partie V.1 de la LPRPS et au **Règlement de l'Ontario 329/04**. Après un processus d'examen itératif, le CIPVP a publié un **rapport** qui résume cet examen ainsi qu'une **lettre** approuvant les pratiques et procédures de Santé Ontario en tant qu'organisation prescrite. Santé Ontario continuera de consulter le CIPVP en 2022 relativement aux recommandations contenues dans le rapport et la lettre d'approbation.



Consultations sur les examens triennaux menés en vertu de la LPRPS

Tous les trois ans, le CIPVP examine les pratiques et les procédures d'autres entités prescrites et personnes prescrites à qui sont confiées de grandes quantités de renseignements personnels sur la santé et à qui la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé délègue des rôles et responsabilités d'importance. Le processus d'examen et d'approbation a pour but de veiller à ce que leurs pratiques et procédures applicables protègent la vie privée des particuliers dont elles reçoivent des renseignements personnels sur la santé et assurent la confidentialité de ces renseignements conformément à la LPRPS. Il s'agit d'un mécanisme unique visant à offrir à ces organisations une plus grande souplesse dans le traitement quotidien des renseignements personnels sur la santé sans consentement pour le bien public, sous réserve d'un examen réglementaire plus approfondi de leurs pratiques et procédures une fois tous les trois ans.

En 2021, le CIPVP a mené des consultations approfondies avec les parties prenantes concernées afin de réviser, de rationaliser et de moderniser le processus d'examen triennal et de mettre à jour le **Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities**. Notre objectif est d'évoluer vers un processus d'examen plus efficace et plus pertinent, qui se concentre sur les aspects présentant le plus grand risque. Nous rendrons compte des résultats de ces consultations en 2022.



La nouvelle génération des forces de l'ordre

Notre objectif dans ce domaine prioritaire est de contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre en travaillant avec les partenaires concernés pour élaborer les balises nécessaires à l'adoption de nouvelles technologies et d'approches communautaires¹ qui protègent à la fois la sécurité publique et les droits des Ontariennes et Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

À cette fin, nous avons entamé l'année 2021 en diffusant une **webémission** à l'occasion de la Journée de la protection des données au sujet de l'utilisation des technologies de surveillance par les services de police. Cette webémission a réuni des chefs de file dans les domaines des forces de l'ordre, du droit de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, des droits de la personne ainsi que des universitaires et des journalistes pour discuter de cette question d'actualité importante. Nos invités ont proposé une variété d'idées et de perspectives uniques sur l'utilisation de ces technologies, soulignant le rôle vital que la responsabilisation et la transparence doivent jouer pour établir et maintenir la confiance du public dans les forces de l'ordre.

Les services de police recourent de plus en plus aux technologies de surveillance pour rehausser leur efficacité opérationnelle et améliorer la sécurité publique. La question est de savoir comment s'assurer que les forces de l'ordre utilisent ces nouvelles technologies de manière appropriée, en intégrant dans les politiques et procédures régissant leur utilisation des critères de transparence, de responsabilisation, d'équité et de respect de la vie privée.

¹ Nous avons ajouté les « approches communautaires » à cette priorité en 2021 pour tenir compte du fait que les approches novatrices axées sur les données en matière de maintien de l'ordre ne font pas toujours appel aux nouvelles technologies.



Programmes de caméras d'intervention des services de police



Fort des connaissances et de l'expérience acquises lors de ses consultations avec le Service de police de Toronto sur son programme de caméras d'intervention, le CIPVP a publié, en juillet 2021, un **modèle de cadre de gouvernance** pour les programmes de caméras d'intervention des services de police.

Ce cadre est conçu pour aider les services de police de l'Ontario à élaborer des programmes efficaces de caméras d'intervention qui permettent d'atteindre des objectifs en matière de sécurité publique tout en respectant les droits fondamentaux des particuliers et des communautés.

Plus précisément, le cadre de gouvernance a pour but de rehausser la transparence et la responsabilisation des interactions entre la police et les civils, y compris celles où il y a recours à la force, tout en veillant au respect des attentes raisonnables du public en matière de vie privée, d'équité et d'accès à l'information.

Ce modèle de cadre de gouvernance se révélera utile aux services de police de l'Ontario aux fins de la planification et de la mise en œuvre de programmes de caméras d'intervention de façon à assurer un niveau uniforme de protection des droits dans toute la province, conformément aux lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.



Utilisation de la technologie de reconnaissance faciale par la police

En 2021, le CIPVP, de concert avec ses homologues fédéral, provinciaux et territoriaux, a publié un projet de **document d'orientation** à l'intention des services de police sur le recours à la reconnaissance faciale réclamant la consultation du public et des intervenants.

Bien que la **technologie de reconnaissance faciale** puisse permettre aux forces de l'ordre du Canada de mieux élucider des crimes graves et retrouver des personnes disparues, elle risque aussi de porter gravement atteinte à la vie privée à moins qu'elle ne fasse l'objet de restrictions législatives claires et de mesures efficaces de protection de la vie privée.

Lors des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur ce document, nous avons reçu des observations très judicieuses d'un large éventail de parties prenantes. Notre bureau a également réuni des représentants des services de police, du milieu universitaire, de ministères et de groupes de la société civile, entre autres, pour une table ronde visant à recueillir leurs observations sur des questions propres à l'Ontario. Ces discussions ont soulevé des questions importantes sur lesquelles nous avons continué à nous pencher en consultation avec les autorités fédérale, provinciales et territoriales chargées de la protection de la vie privée, en vue de finaliser le document d'orientation et le cadre stratégique qui les accompagne en 2022. Nous rendrons compte des résultats de cette initiative dans notre prochain rapport annuel.





Déclaration sur l'expansion des systèmes de télévision en circuit fermé

En juillet, le CIPVP a publié une **déclaration** en réponse à l'annonce du gouvernement de consacrer deux millions de dollars à l'expansion du réseau de systèmes de télévision en circuit fermé (TCF) dans la province.

Les systèmes de TCF peuvent contribuer à détecter les crimes ou avoir un effet dissuasif, et fournir des éléments de preuve aux fins des enquêtes criminelles. Cependant, les séquences de vidéosurveillance peuvent contenir des renseignements personnels sur des Ontariennes et des Ontariens respectueux de la loi qui vaquent à leurs occupations quotidiennes, ce qui risque de porter atteinte aux libertés individuelles.

Le CIPVP a exhorté tout service de police ou toute municipalité qui envisage d'installer un système de TCF ou d'améliorer son système actuel à le consulter pour s'assurer que des politiques, des procédures et une formation appropriées sont en place afin de protéger les renseignements personnels recueillis.



Nouvelles approches communautaires en matière de maintien de l'ordre

En 2021, le CIPVP a travaillé de concert avec diverses organisations à de nouvelles initiatives de police communautaire afin de contribuer à renforcer la confiance du public dans les forces de l'ordre.

En tant que membre du comité d'examen des relations entre la police et la collectivité (Police and Community Engagement Review, PACER) de Toronto, le CIPVP a contribué à l'élaboration de la **vidéo** *Know Your Rights* du Service de police de Toronto. Cette vidéo a pour but d'informer le public de ses droits et des responsabilités des policiers en ce qui concerne les contacts entre policiers et civils associés aux contrôles d'identité, aux interactions informelles, au règlement ontarien sur les contrôles policiers de routine et à la *Loi sur l'entrée sans autorisation*.

Dans le cadre de son travail en collaboration avec le Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques, le CIPVP a contribué à l'élaboration d'un cadre et d'une boîte à outils pour des équipes d'intervention mobiles en cas de crise qui devraient être publiés en 2022. Ces équipes sont composées de policiers et de travailleurs en intervention d'urgence qui interviennent ensemble dans les situations d'urgence comprenant des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale ou un trouble neurodéveloppemental, ou d'autres types de situations d'urgence lors desquelles on a fait appel à la police.

Dans l'épisode 6 du balado *L'info, ça compte*, **Améliorer la protection de la vie privée et la transparence dans le cadre des enquêtes sur les agressions sexuelles**, nous présentons aux auditeurs une approche innovante pour enquêter sur les crimes violents à caractère sexuel. Elle consiste à faire participer des experts de la collectivité au processus d'enquête afin d'améliorer les résultats pour les plaignants et d'accroître la transparence des décisions de la police et la reddition de comptes. Ce programme vise à améliorer la probabilité que les cas signalés d'agression sexuelle donnent lieu à des accusations, en encourageant les victimes à signaler ces agressions tout en protégeant leur vie privée..





TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES APPELS DE MANIÈRE ÉQUITABLE, OPPORTUNE ET PERTINENTE

Tout au long de l'année, le CIPVP a examiné les processus actuels de règlement des différends de ses services de tribunal administratif en vue d'améliorer l'efficacité interne et de réduire les délais de réponse aux plaintes et aux appels déposés par les Ontariennes et les Ontariens. Il s'agit d'une initiative pluriannuelle qui a commencé en 2021 et dont nous continuerons à rendre compte l'année prochaine.

Projet de réduction de l'arriéré

En raison de la pandémie, le personnel du CIPVP est passé au télétravail. Pendant que notre bureau se dotait de l'infrastructure et des processus nécessaires pour assurer la sécurité du travail à domicile, nos services de tribunal administratif ne pouvaient pas fonctionner comme à l'accoutumée.

Cette perturbation a entraîné un retard dans le traitement des dossiers, ce qui a causé un arriéré aux stades du règlement précoce et de la médiation, alors que nous recevions de nouvelles demandes pour nos services. En 2021, le CIPVP a déployé des efforts concertés pour éliminer cet arriéré, en embauchant du personnel temporaire et en rationalisant les processus, ce qui a permis de réduire de 92 % le nombre de

dossiers en suspens à la fin du projet. Les dossiers restants continuent d'être examinés et traités principalement à l'aide des ressources existantes du CIPVP, et ont été classés par ordre de priorité en vue de leur traitement selon les circonstances.

La réussite de notre projet de réduction de l'arriéré nous a donné une occasion unique de mettre à l'essai des changements et des améliorations aux processus que nous avons adoptés à plus grande échelle et de façon permanente. Sur cette lancée, le CIPVP entreprend en 2022 un examen fondé sur la méthode Lean afin de favoriser l'amélioration continue de la prestation des services de tribunal administratif à la population de l'Ontario.

Amélioration du service à la clientèle

En 2021, nous avons mis en œuvre quelques changements organisationnels dans le but d'améliorer le service à la clientèle. Ainsi, nous avons créé un nouveau poste de registraire afin de permettre une réception, un traitement et une surveillance plus rapides des appels et des plaintes. Ce poste permet de s'assurer que, malgré les défis liés à la réduction de l'arriéré la population ontarienne puisse continuer à compter sur nos services de tribunal administratif pour traiter ses dossiers et répondre à ses préoccupations en temps opportun.

De même, le tribunal a créé le poste de coordonnateur de l'information pour le tribunal afin d'appuyer le registraire; le titulaire de ce poste est chargé de répondre directement aux questions et aux préoccupations des Ontariennes et des Ontariens concernant l'état et le traitement des appels et des plaintes qu'ils ont déposés.

Renforcement des capacités

Les médiateurs de notre tribunal ont continué à aiguiser leurs compétences en suivant des cours pour les aider à désamorcer les situations difficiles. Ainsi, ils bénéficient de la formation la plus récente, reconnue dans le monde entier, pour gérer avec succès les scénarios et les situations les plus difficiles que les plaignants portent à l'attention du CIPVP. Bon nombre de nos employés ont également suivi des cours de

gestion de projet en 2021, préparant ainsi le terrain pour les nombreux projets et initiatives de grande envergure que le CIPVP a prévus pour les années à venir, comme le projet d'examen de nos processus selon la méthode Lean.

Lors de deux conférences virtuelles tenues avec nos homologues fédéral, provinciaux et territoriaux en 2021, les enquêteurs de notre tribunal ont pu apprendre de nouvelles techniques d'enquête et, à leur tour, partager leurs connaissances et leur expérience avec d'autres enquêteurs de partout au Canada. Il s'agissait d'une occasion importante d'améliorer la prestation des services aux Ontariennes et aux Ontariens grâce à l'échange d'idées et de points de vue différents, qui a abouti à l'adoption de nouvelles méthodes d'enquête et pratiques exemplaires.

Tendances marquantes au sein des Services de tribunal administratif

Tout au long de 2021, les Services de tribunal administratif du CIPVP ont pris note de tendances marquantes concernant les plaintes et appels déposés auprès de notre bureau.

Multiplication des cyberattaques

Pendant que la pandémie de COVID-19 paralysait de grands pans de notre société, les cybercriminels étaient **plus actifs que jamais** en 2021. Ce phénomène s'inscrit dans la tendance mondiale à la hausse de la cybercriminalité, et particulièrement des attaques par rançongiciel².

Dans le secteur de la santé, 24 atteintes à la vie privée signalées à notre bureau dans les rapports statistiques³ étaient attribuables à des cyberattaques, soit deux fois plus que l'année précédente.

D'autres grandes institutions publiques et infrastructures critiques ont également constitué des cibles de choix. Une **cyberattaque** survenue en 2021 contre des municipalités de l'Ontario a été attribuée à l'utilisation du logiciel de transfert

² Centre canadien pour la cybersécurité. **Bulletin sur les cybermenaces : La menace des rançongiciels en 2021** (9 décembre 2021).

³ Détails dans le **Rapport statistique 2021** du CIPVP

de fichiers Accellion, un produit patrimonial associé à des atteintes à la vie privée qui ont frappé des organisations du monde entier lors d'une vague massive de cyberattaques.

Notre **examen** d'une atteinte à la vie privée survenue dans la municipalité régionale de Durham qui comportait le recours au logiciel de transfert de fichiers. Accellion a permis de constater que cette municipalité avait adopté des mesures de précaution raisonnables pour protéger ses réseaux contre des attaques de ce genre. Cependant, des mesures supplémentaires s'imposaient pour déceler et gérer les incidents de cybersécurité à l'avenir. Nous avons recommandé d'instaurer des exigences de journalisation afin de surveiller et de déceler les incidents de sécurité, et de tirer la sonnette d'alarme au moindre signe de problème.

Cette attaque rappelle à toutes les organisations de s'assurer que leurs logiciels sont à jour et de prendre des mesures pour surveiller avec vigilance les réseaux informatiques afin de détecter toute activité anormale, laquelle est souvent le premier signe d'un vol de données de grande envergure.

Les municipalités et autres organisations gouvernementales sont des cibles particulièrement attrayantes pour les pirates, car leurs systèmes regorgent de renseignements délicats utilisés pour fournir toute une gamme de services essentiels aux collectivités. La divulgation de renseignements personnels aussi délicats peut avoir des effets dévastateurs sur les personnes concernées. Les institutions publiques doivent être conscientes du fait qu'il leur incombe de surveiller continuellement leurs systèmes pour s'assurer que tous les renseignements personnels dont elles ont la garde et le contrôle sont sécurisés et protégés. Même lorsqu'elles confient des services de gestion des données à des sous-traitants, les organisations du secteur public demeurent responsables de la protection des renseignements personnels.

Les systèmes doivent continuellement être mis à jour pour faire en sorte qu'ils satisfont aux normes et aux pratiques exemplaires en matière de sécurité.

La consultation non autorisée de renseignements personnels par des employés continue de miner la confiance

Si l'utilisation accrue des outils numériques requiert des mesures de protection de la vie privée et de sécurité renforcées pour se prémunir contre les cyberattaques sophistiquées, d'autres facteurs purement humains contribuent également aux atteintes à la vie privée, en particulier dans le secteur de la santé.

Les rapports soumis à notre bureau en 2021 révèlent que l'accès non autorisé des travailleurs de la santé à des renseignements personnels sur la santé représentait 21 % des atteintes à la vie privée autodéclarées. Ce chiffre est légèrement plus élevé qu'en 2020; nous avons donc encore du pain sur la planche.

Que ce soit par curiosité, par intérêt personnel ou par simple souci pour la santé d'amis ou de membres de sa famille, **consulter des dossiers médicaux sans autorisation** peut avoir des conséquences dévastatrices pour les patients, les professionnels de la santé et le système de santé dans son ensemble. Il est temps de réduire les atteintes à la vie privée dans le secteur de la santé en mettant fin une fois pour toutes à l'accès non autorisé aux renseignements personnels.

Les courriels et télécopies acheminés au mauvais destinataire : un problème persistant

Les **courriels envoyés au mauvais destinataire** demeurent une cause courante d'atteintes à la vie privée causant la divulgation non autorisée de renseignements personnels. Dans le



secteur de la santé, le nombre d'atteintes à la vie privée résultant de pareils incidents continue de croître, passant d'un peu plus de 430 en 2018 à près de 1 200 en 2021, une hausse de 271 %⁴.

Mon bureau reçoit régulièrement des appels des médias et du public concernant des cas de divulgation non autorisée de renseignements personnels attribuable à **des courriels envoyés à de mauvais destinataires**. En 2021, on nous a signalé une atteinte à la vie privée causée par un courriel de groupe dont les adresses des destinataires étaient inscrites dans le champ CC/cc (copie conforme) plutôt que dans le champ BCC/Cci (copie conforme invisible), dévoilant non seulement le nom et l'adresse courriel de tous les destinataires, mais aussi leur état de santé. Un autre incident a porté sur le statut vaccinal de certains employés ayant reçu un courriel de groupe leur rappelant l'importance de se faire vacciner ou de passer régulièrement un test antigénique s'ils n'étaient pas entièrement vaccinés. D'autres incidents ont fait intervenir des documents non chiffrés contenant des renseignements personnels sur des particuliers qui ont été joints à des courriels et envoyés aux destinataires d'une liste d'envoi.

Bien que ces types d'atteintes à la vie privée soient souvent attribuables à une simple erreur humaine, elles rappellent à chaque organisation combien il est important de mettre en place des politiques et protections administratives explicites

aux fins du traitement des renseignements personnels des particuliers. Il faut donner une formation aux employés et leur rappeler qu'ils doivent être parfaitement conscients des risques éventuels pour la vie privée et suivre les politiques et procédures appropriées pour éviter les atteintes à la vie privée. Ils doivent notamment être vigilants quant à la manière dont ils présentent les renseignements personnels des particuliers avant d'appuyer sur le bouton d'envoi d'un courriel.

En plus de ces erreurs dans l'envoi de courriels, le CIPVP a été mis au courant d'un nombre toujours troublant d'incidents causés par des télécopies envoyées au mauvais destinataire, de nombreux dépositaires continuant malheureusement d'utiliser ce mode de communication dépassé. En 2021, 4 848 atteintes à la vie privée dans

Il est grand temps que tous les dépositaires cessent d'utiliser le télécopieur et recourent plutôt aux courriels chiffrés pour la prestation des services. Il existe désormais des modes de communication de confiance, plus modernes, très répandus et relativement abordables. Les mesures que nous prenons pour atténuer les risques pour la vie privée doivent évoluer en parallèle avec les technologies.

⁴ Détails dans le **Rapport statistique 2021** du CIPVP

le secteur de la santé étaient attribuables à des télécopies envoyées au mauvais destinataire.

Gestion des risques occasionnés par le traitement de données par des tiers

Certaines plateformes de prestation de services numériques et en ligne sont conçues, réalisées et exploitées par des tiers pour le compte d'institutions et d'organisations gouvernementales.

Même si ces activités sont confiées à une tierce partie, les institutions sont toujours responsables en dernier ressort de l'identification et de la gestion des risques découlant de ces accords de sous-traitance. L'accord entre l'institution et le tiers chargé du traitement doit donc comprendre des dispositions solides afin d'imposer au tiers les mêmes obligations que doit respecter l'institution en matière de protection des renseignements personnels conformément aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée. De plus, il faut s'assurer que l'institution a mis en place des mécanismes efficaces pour évaluer la conformité de la tierce partie aux modalités de l'accord, notamment par une surveillance efficace au moyen d'examens, de vérifications et de rapports réguliers.

En 2021, le CIPVP a mené trois enquêtes concernant la protection de la vie privée en réponse à des plaintes sur l'utilisation par des conseils scolaires de l'Ontario d'**outils et de**

services éducatifs en ligne. Des précisions sur ces enquêtes figurent à la page 33.

Tendances relatives à l'accès à l'information et à la conformité

En 2021, 55 578 demandes d'accès à l'information ont été déposées en Ontario, soit plus de 26 % de plus que l'année précédente, s'approchant du niveau de 2019, avant la pandémie.

Le taux de conformité au délai de réponse aux demandes d'accès à l'information, exprimé en pourcentage des demandes traitées dans un délai de 30 jours, a continué de varier selon le secteur. Dans les institutions provinciales, pas plus d'environ 64 % des demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 30 jours, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à 2021. Les institutions municipales ont affiché un taux de conformité de 80 %, en augmentant de 2 % le nombre de demandes d'accès traitées dans un délai de 30 jours par rapport à 2020. Le secteur de la santé a enregistré un taux de conformité impressionnant de 92 %; il a traité dans les 30 jours la plupart des demandes d'accès à des renseignements personnels et de rectification de ces renseignements.

Un aperçu des statistiques de 2021 figure à la page 49 du présent rapport. Une ventilation complète des statistiques présentées est fournie dans le **Rapport statistique 2021** du CIPVP.



MAINTIEN DE L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE ET DE LA REDDITION DE COMPTES

Mesures pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain

En tant que bureau indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, le CIPVP souscrit aux normes les plus élevées en matière d'excellence organisationnelle et de reddition de comptes. Une planification financière solide fondée sur des données probantes, l'analyse du rendement et la gestion des risques sont des composantes essentielles de la réussite organisationnelle, garantissant des résultats efficaces et l'optimisation des fonds publics. En 2021, le CIPVP a pris des mesures pour renforcer son infrastructure de reddition de comptes et de gestion afin d'assurer un déploiement plus stratégique et efficace de ses ressources

financières, humaines et technologiques, aujourd'hui et à l'avenir.

Investissements dans les ressources humaines

Notre bureau a recruté, au sein de son équipe de direction diversifiée et inclusive, un nouveau directeur des services financiers et directeur des services généraux. Le poste de directeur des services financiers devait être confié à une personne ayant le titre de comptable professionnel agréé afin d'assurer une surveillance efficace des ressources du CIPVP et la mise en place de contrôles financiers solides.

Les services généraux du CIPVP ont été davantage rehaussés par le recrutement d'un chef des ressources humaines chargé d'élaborer un plan de ressources humaines moderne et intégré. Ce plan comprend un programme solide de gestion du rendement, de la formation et le renforcement des capacités dans des domaines clés, des outils et des initiatives de mobilisation des employés, ainsi qu'une stratégie de recrutement et de planification de la relève qui favorise l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Le transfert continu des connaissances est une autre priorité essentielle du CIPVP, afin de contribuer à lui assurer un avenir durable et fructueux.

En 2021, le CIPVP a également ajouté un poste d'agent des services informatiques à l'équipe des services généraux. Le personnel continuant à travailler à domicile, il était crucial de lui apporter un soutien supplémentaire. L'agent des services informatiques répond aux demandes de dépannage quotidiennes du personnel pour améliorer l'efficacité du télétravail. Il aide également à maintenir la sécurité de nos systèmes en surveillant régulièrement les vulnérabilités des logiciels, en prenant les mesures nécessaires pour appliquer les mises à niveau et les correctifs essentiels, et en donnant régulièrement des formations pour sensibiliser les employés aux menaces et minimiser les risques pour nos systèmes informatiques.

Les données sont un atout précieux pour toute organisation afin de contribuer à la prise de décision fondée sur des données probantes et à une infrastructure de gestion et de reddition de comptes solide. En 2021, le CIPVP a recruté un analyste des données, qui est chargé d'effectuer des analyses et d'apporter des éclairages pertinents quant aux données pour étayer la prise de décisions responsables sur le plan financier et l'affectation éclairée des ressources financières et humaines. Dans le cadre de ce travail, le CIPVP procède à l'élaboration d'indicateurs de rendement aux fins de l'évaluation et de la communication des résultats en matière de rendement.

Notre bureau prend part à de nombreuses consultations technologiques complexes avec des organisations des secteurs public, de la santé et de l'éducation de l'Ontario qui sollicitent nos conseils sur l'utilisation de l'infonuagique et

de plateformes numériques pour améliorer la prestation de services et se protéger contre les risques croissants liés aux cyberattaques et aux rançongiciels. Les connaissances techniques sont également indispensables dans le cadre de nos enquêtes toujours plus complexes sur les plaintes concernant la protection de la vie privée qui mettent en cause des services d'infonuagique, des plateformes numériques et des fournisseurs de services technologiques tiers. Pour appuyer notre travail dans ce domaine, nous avons recruté en 2021 deux nouveaux conseillers principaux en technologie au sein de notre équipe des politiques afin de fournir une expertise et des conseils approfondis en matière de technologie.

Dans le cadre de nos investissements dans nos ressources humaines, tous les membres du personnel ont suivi le cours de sécurisation culturelle autochtone San'yas pour se sensibiliser aux personnes autochtones qui font appel à nos services et favoriser la création de partenariats positifs avec elles. Le personnel qui fournit des services de tribunal administratif a suivi une formation conjoncturelle pour améliorer ses interactions avec le public. Les cadres, quant à eux, ont également suivi une formation structurée en gestion de projets afin de rehausser l'efficacité, la rapidité, l'uniformité ainsi que la gestion des ressources financières et humaines dans le cadre des projets.

Numérisation de nos services

Le virage du gouvernement vers des services numériques améliorés, qui a été accéléré par la pandémie, a également poussé le CIPVP à devenir plus accessible par voie numérique à la population ontarienne et à fournir des services en ligne plus efficaces. En 2021, le CIPVP a instauré avec succès un processus sécurisé pour transmettre et recevoir des documents par voie électronique. Ce processus a beaucoup minimisé les interruptions de service pendant la pandémie. Nous avons également modernisé et amélioré notre site Web afin de favoriser la prestation actuelle et future de services numériques à la population ontarienne. D'autres améliorations du site Web sont prévues en 2022, notamment le lancement d'un nouveau système de paiement en ligne qui permettra aux

Ontariennes et aux Ontariens de déposer des appels et de payer les droits connexes en ligne.

Sécurisation de nos systèmes informatiques

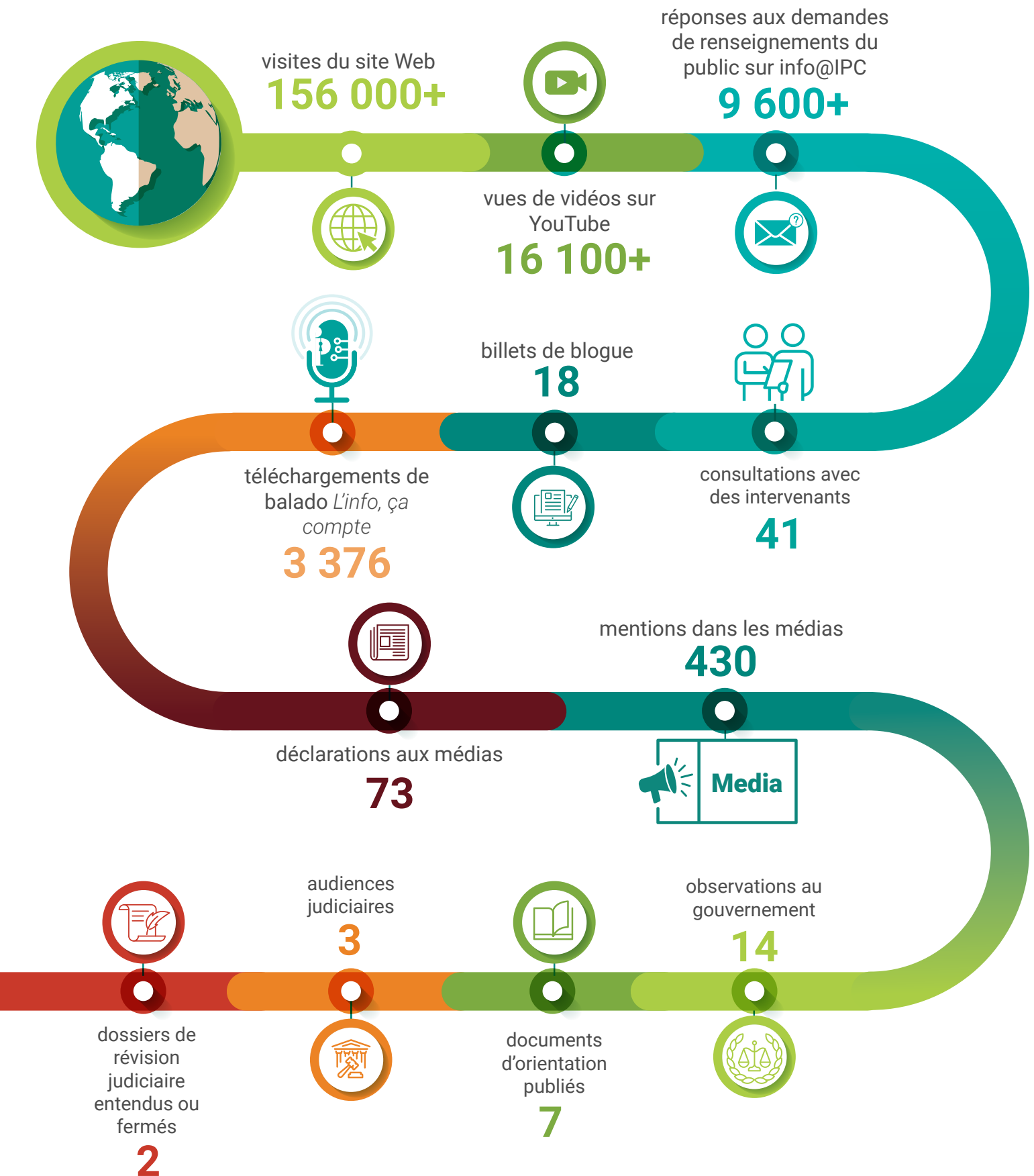
Compte tenu des risques préoccupants que posent les cyberattaques et les rançongiciels pendant la pandémie, le CIPVP a pris des mesures proactives en 2021 pour améliorer sa position en matière de sécurité et s'assurer que les systèmes étaient bien protégés contre toute menace extérieure. Trois évaluations de la menace et des risques organisationnels ont été réalisées pour analyser l'environnement de notre infrastructure de sécurité, y compris les opérations informatiques, les processus opérationnels de base et les outils de communication et de collaboration. Ces évaluations des risques procurent au CIPVP une feuille de route pour atténuer toute vulnérabilité éventuelle de son infrastructure, et éclaireront les occasions futures qui se présenteront de moderniser son environnement de travail pour favoriser l'évolution vers une numérisation accrue.

Préparation au nouvel avenir du travail

Le CIPVP est soucieux de préserver la santé, la sécurité et le bien-être de ses employés à mesure que ceux-ci reviennent progressivement au bureau selon des modalités de travail hybrides. Nous nous engageons également à fournir un environnement physique moderne et flexible qui s'adapte à l'évolution des besoins et des attentes des employés actuels et futurs qui se sont habitués au télétravail, dont ils apprécient l'équilibre travail-vie personnelle que permettent de telles modalités hybrides. Tout au long de l'année 2021, nous avons continué à nous concentrer sur la création d'un lieu de travail agile et moderne qui s'aligne sur notre stratégie relative à l'avenir du travail. Nous nous sommes employés à entretenir activement un sentiment d'appartenance et de culture organisationnelle renouvelé dans le cadre de notre nouvelle normalité, et à faire en sorte que le personnel dispose des soutiens matériels, techniques et administratifs nécessaires pour s'épanouir en tant qu'acteurs clés de la réussite du CIPVP. Nous rendrons compte de l'élaboration et de la mise en œuvre de notre stratégie relative à l'avenir du travail dans notre prochain rapport annuel.



LE CIPVP EN CHIFFRES



PROMOTION DES DROITS DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

L'ouverture et la transparence sont essentielles au maintien de la confiance du public dans les institutions gouvernementales. Le règlement des appels concernant l'accès à l'information déposés en vertu des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée constitue un élément vital du mandat du CIPVP.

Règlement anticipé des différends

L'équipe de règlement anticipé des différends s'est vu déléguer le pouvoir et la responsabilité de tenter de régler d'emblée, le plus rapidement possible, les appels, et plaintes et les atteintes à la vie privée autodéclarées. En 2021, cette équipe a pu régler plus de 50 % des dossiers ouverts au CIPVP dans tous les secteurs. Voici quelques exemples de leur travail, qui revêt une importance cruciale.

Pharmacien curieux

Un service de pharmacie a découvert qu'un employé avait accédé de manière inappropriée à 68 dossiers de patients sans motif professionnel valable. Cette atteinte à la vie privée a été découverte grâce à des rapports de vérification générés par le système de dossiers de santé électroniques de la pharmacie. Celle-ci a signalé cette atteinte au CIPVP et en a informé tous les patients et les parties concernées. Le pharmacien a été signalé à son ordre professionnel et congédié.

Changements inappropriés apportés au dossier d'un patient

Un membre du personnel d'une clinique médicale a accédé de façon inappropriée au dossier médical d'un de ses proches, et a modifié des renseignements clés qu'il contenait afin d'améliorer ses chances d'obtenir une indemnité d'assurance. Un médecin de la clinique a découvert cette atteinte à la vie privée lorsqu'il n'a pas pu récupérer le dossier de santé électronique du patient. Le membre du personnel a été congédié. Le CIPVP a conseillé à la clinique d'apporter des améliorations importantes à son programme de protection de la vie privée, notamment en donnant à ses employés une formation complète sur la protection de la vie privée et en leur faisant signer des ententes de confidentialité. Le CIPVP a également recommandé à la clinique d'effectuer des vérifications régulières de son système de dossiers de santé électroniques afin de surveiller de plus près tout accès non autorisé aux dossiers des patients à l'avenir.



Communication de renseignements sur d'autres personnes

Un particulier a demandé son dossier médical à une entreprise d'entreposage de dossiers. Il a reçu ses renseignements personnels sur la santé, mais aussi des renseignements sur trois autres personnes. Le CIPVP a enquêté sur cette atteinte à la vie privée et a recommandé à l'entreprise de mettre à jour ses procédures de traitement des demandes d'accès. Nous avons également recommandé que tout le personnel reçoive une formation supplémentaire sur la protection de la vie privée afin de souligner l'importance de protéger les renseignements personnels sur la santé et de lui rappeler ses obligations en vertu de la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

Mesures prises en réponse à une attaque par rançongiciel

Une pharmacie a signalé une attaque par rançongiciel qui a bloqué l'accès du personnel à 500 à 750 dossiers de patients. Le CIPVP a collaboré avec la pharmacie pour s'assurer qu'elle prenait des mesures raisonnables afin de maîtriser cette atteinte à la vie privée, d'en informer les patients et d'éviter qu'elle ne se reproduise. En plus de fournir une formation en cybersécurité au personnel, la pharmacie a mis en place des mesures de précaution supplémentaires, y compris des mises à niveau de son système de copie de sauvegarde des fichiers, de son pare-feu et de son logiciel antivirus.

Pratiques exemplaires à suivre lors de la vente d'un cabinet de dentiste

Un patient a fait savoir au CIPVP que son ancien dentiste avait vendu et divulgué ses renseignements personnels sur la santé aux nouveaux propriétaires d'un cabinet de médecine dentaire. Le CIPVP a communiqué avec les nouveaux propriétaires et les a informés des pratiques exemplaires en matière de transfert de renseignements sur les patients. Les nouveaux propriétaires de la clinique ont affiché un avis public informant les patients du changement de propriétaire et du transfert de leurs renseignements personnels sur la santé dont disposait leur ancien dentiste.

PROMOTION DES DROITS DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

Médiation

Lorsque les appels en matière d'accès à l'information ne peuvent faire l'objet d'un règlement précoce, notre équipe de médiateurs qualifiés s'efforce de régler ou de circonscrire les différends entre les parties en vue de trouver une solution mutuellement acceptable. Cette démarche consiste généralement à écouter chaque partie et à communiquer son point de vue à l'autre partie de manière à trouver un terrain d'entente ou un compromis. Lorsque les appels sont réglés en tout ou en partie lors de la médiation, moins d'affaires passent au stade de l'arbitrage, qui peut être un processus beaucoup plus long, plus exigeant en main-d'œuvre et plus coûteux. Voici quelques exemples d'affaires réglées avec succès par la médiation en 2021.

Aide apportée à une famille à la suite d'un décès

Une personne a demandé l'accès à une séquence vidéo montrant les derniers moments de la vie de son frère, trouvé inerte sur une tyrolienne. Au départ, on lui a refusé l'accès à cette séquence vidéo au motif qu'elle contenait des renseignements personnels. Le CIPVP a discuté des dispositions de la loi relatives aux motifs de compassion avec les responsables, qui ont ensuite accepté de remettre la vidéo à l'appelant. Le médiateur du CIPVP a également pris des dispositions pour que le chef de la police soit disponible pour répondre aux questions de la famille sur l'incident. Le chef de police a passé deux heures avec les membres de la famille, les aidant à mieux comprendre ce qui était arrivé à leur proche.

Assainissement de l'environnement

Des fonctionnaires municipaux ont demandé à un ministère des renseignements environnementaux concernant des propriétés situées à proximité d'un puits d'eau de la ville qu'ils souhaitent assainir. Ce puits avait été fermé des décennies auparavant après avoir été contaminé par un cancérigène connu, dont on soupçonne qu'il provenait de travaux industriels effectués dans des propriétés voisines appartenant à des sociétés privées. Après une médiation du CIPVP, les documents demandés ont été divulgués aux entreprises, le ministère a accepté de les fournir à la ville afin qu'elle puisse trouver des solutions pour remettre le puits en état.

A background image showing a park scene with trees and people. On the left, a person is partially visible wearing a grey jacket and a blue face mask. In the center, a person with long dark hair is seen from the back, wearing a dark top and carrying a black bag. On the right, another person is partially visible wearing a white hood and a blue face mask. The trees have some autumn-colored leaves.

Accès à des documents pour panser les blessures du passé

Un auteur de demande souhaitait avoir accès à des dossiers datant du début des années 1980 concernant des mauvais traitements subis dans un foyer d'accueil où une société d'aide à l'enfance l'avait placé. La société d'aide à l'enfance n'a pu localiser de documents relatifs à ces mauvais traitements. Pendant la médiation, l'auteur de la demande a fourni des noms et des dates pour aider à localiser les documents. La société d'aide à l'enfance a transmis ces renseignements aux Archives publiques de l'Ontario, où les documents ont été localisés, puis remis à l'auteur de la demande.

Règlement fondé sur la compassion

Un père de famille a demandé l'accès à des documents de police relatifs à la mort de sa fille et s'est vu accorder un accès partiel. Lorsque sa demande de documents supplémentaires a été refusée, car ils contenaient des renseignements personnels sur la personne décédée, il a interjeté appel auprès du CIPVP. Après des pourparlers avec un médiateur du CIPVP, le service de police a accepté de parler directement avec l'auteur de la demande pour répondre à ses questions sur les documents. La police lui a également communiqué des renseignements supplémentaires pour des motifs de compassion.

Rectification d'erreurs qui auraient pu avoir de fâcheuses conséquences

Un patient a demandé à un hôpital de supprimer les mentions de deux affections médicales qui avaient été ajoutées par erreur dans son dossier de santé électronique et qui nuisaient à sa couverture d'assurance. L'hôpital a informé le patient qu'une note numérisée indiquant qu'il n'était pas atteint de ces affections avait été versée dans son dossier. Le patient a porté plainte à notre bureau car il était insatisfait de la rectification, qui ne reconnaissait pas l'erreur initiale de l'hôpital. Au cours de la médiation, l'hôpital a accepté de rectifier le dossier et de supprimer la note numérisée.

PROMOTION DES DROITS DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

Enquêtes sur la protection de la vie privée

Notre équipe d'enquêteurs recueille des renseignements et règle les plaintes concernant la protection de la vie privée, et fait enquête sur les atteintes à la vie privée. À la suite de leur enquête sur une affaire de protection de la vie privée, les enquêteurs du CIPVP donnent des recommandations à l'institution ou à l'organisation; ces recommandations sont le plus souvent acceptées et adoptées. Voici quelques plaintes concernant la protection de la vie privée au sujet desquelles notre bureau a fait enquête en 2021.

Divulgations inappropriées de renseignements pour en tirer un intérêt financier

Décision 147 en vertu de la LPRPS

Un hôpital a signalé une atteinte à la vie privée après la plainte d'un patient selon laquelle ses renseignements personnels sur la santé avaient été divulgués sans autorisation à la suite d'un traitement pour des blessures dues à un accident de la route. Des inquiétudes ont été soulevées concernant une « vérification de la qualité » recommandée par un médecin, qui dirigeait les patients impliqués dans un accident de la route vers sa femme, une avocate spécialisée dans les préjudices corporels. Bien qu'une enquête n'ait pas permis de conclure que le médecin avait effectivement divulgué de manière inappropriée des renseignements personnels sur la santé de patients à sa femme, sa vérification de la qualité a été considérée comme étant une utilisation non autorisée de renseignements personnels sur la santé en vertu de la loi. L'enquête a également permis de conclure que les politiques, pratiques et procédures vagues de l'hôpital concernant les vérifications de la qualité, ainsi que le fait que les médecins ne recevaient aucune formation sur la protection de la vie privée, faisaient en sorte que des mesures raisonnables n'avaient pas été prises pour protéger les renseignements personnels sur la santé au sens du paragraphe 12 (1) de la loi. À la suite de cette atteinte à la vie privée, l'hôpital a mis en place des politiques, pratiques et procédures précises concernant les vérifications de la qualité et la formation des médecins sur la protection de la vie privée pour assurer la conformité à la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

Accès à des dossiers de patients à des fins éducatives

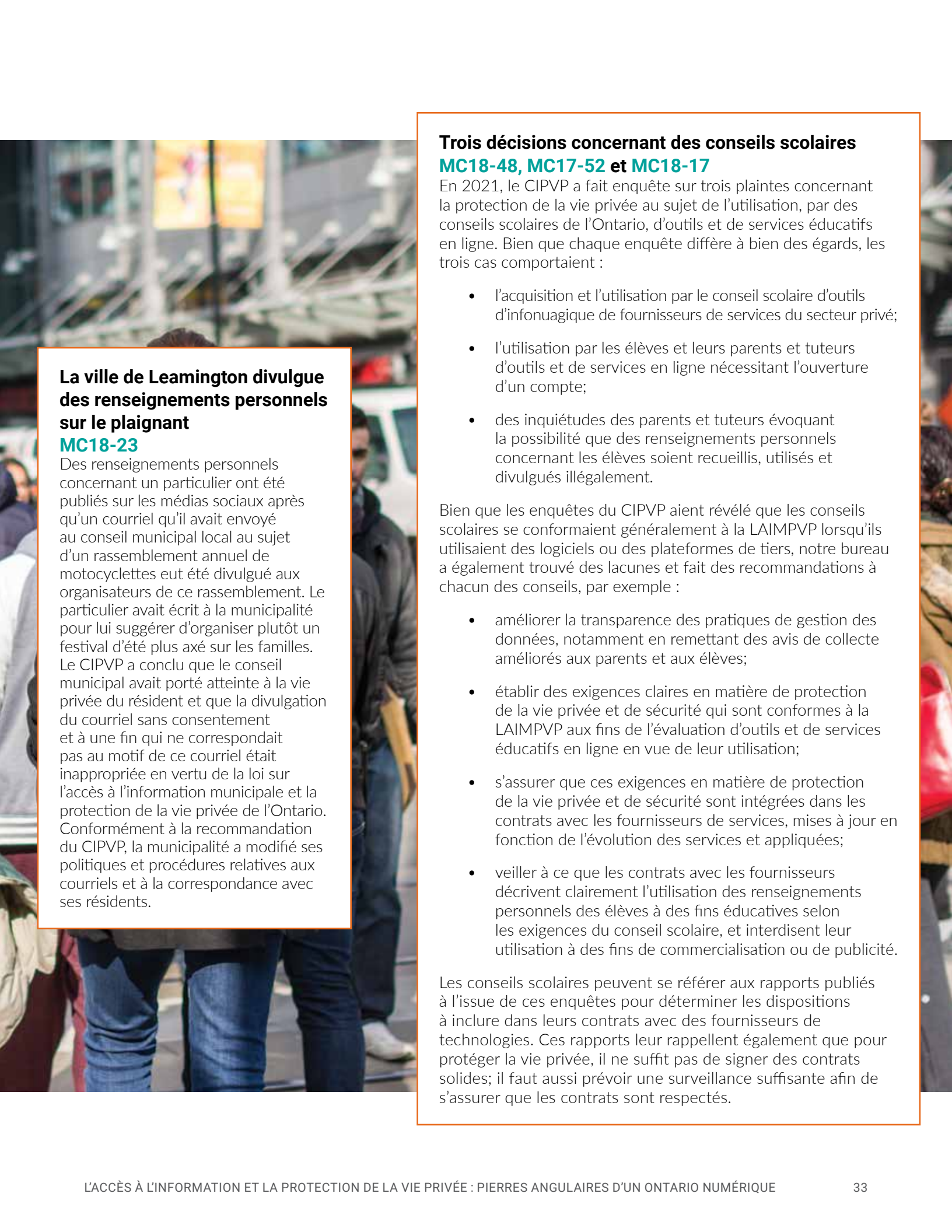
Décision 168 en vertu de la LPRPS

Un résident en médecine, qui était également un patient, a retiré son consentement à ce qu'un hôpital utilise ses renseignements personnels sur la santé à des fins éducatives, conformément à la politique de l'hôpital. Croyant que d'autres résidents accédaient à son dossier de santé sans autorisation, il a porté plainte auprès du CIPVP. Celui-ci a examiné les pratiques de l'hôpital en matière d'utilisation des renseignements personnels sur la santé à des fins éducatives et a formulé des recommandations sur la façon dont il pourrait les améliorer, notamment en modifiant les pratiques relatives aux renseignements de l'hôpital afin d'énoncer de manière claire et cohérente les modalités de consentement et les conséquences d'un accès inapproprié aux renseignements personnels sur la santé en contravention de ces pratiques.

Accès disproportionné au portail Web concernant la COVID-19

PR20-00027

Le ministère du Solliciteur général a signalé une intrusion dans son portail Web permettant aux premiers intervenants de consulter les renseignements sur le statut des personnes au regard de la COVID-19 auprès desquelles ils intervenaient dans le cadre d'une situation d'urgence ou d'une autre interaction avec la police. Plus précisément, le ministère a fait savoir qu'une vérification du portail avait révélé un nombre disproportionné d'interrogations de la base de données par des services de police qui effectuaient des recherches communautaires de grande envergure au lieu de recherches plus circonscrites sur les personnes ayant subi un test de dépistage de la COVID-19. L'enquête du CIPVP a conclu que le ministère n'avait pas pris de mesures adéquates pour protéger les renseignements personnels accessibles au moyen du portail et qu'il n'avait pas réagi adéquatement aux intrusions commises à l'époque. Le portail a depuis été mis hors service.



La ville de Leamington divulgue des renseignements personnels sur le plaignant

MC18-23

Des renseignements personnels concernant un particulier ont été publiés sur les médias sociaux après qu'un courriel qu'il avait envoyé au conseil municipal local au sujet d'un rassemblement annuel de motocyclettes eut été divulgué aux organisateurs de ce rassemblement. Le particulier avait écrit à la municipalité pour lui suggérer d'organiser plutôt un festival d'été plus axé sur les familles. Le CIPVP a conclu que le conseil municipal avait porté atteinte à la vie privée du résident et que la divulgation du courriel sans consentement et à une fin qui ne correspondait pas au motif de ce courriel était inappropriée en vertu de la loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée de l'Ontario. Conformément à la recommandation du CIPVP, la municipalité a modifié ses politiques et procédures relatives aux courriels et à la correspondance avec ses résidents.

Trois décisions concernant des conseils scolaires

MC18-48, MC17-52 et MC18-17

En 2021, le CIPVP a fait enquête sur trois plaintes concernant la protection de la vie privée au sujet de l'utilisation, par des conseils scolaires de l'Ontario, d'outils et de services éducatifs en ligne. Bien que chaque enquête diffère à bien des égards, les trois cas comportaient :

- l'acquisition et l'utilisation par le conseil scolaire d'outils d'infonuagique de fournisseurs de services du secteur privé;
- l'utilisation par les élèves et leurs parents et tuteurs d'outils et de services en ligne nécessitant l'ouverture d'un compte;
- des inquiétudes des parents et tuteurs évoquant la possibilité que des renseignements personnels concernant les élèves soient recueillis, utilisés et divulgués illégalement.

Bien que les enquêtes du CIPVP aient révélé que les conseils scolaires se conformaient généralement à la LAIMPVP lorsqu'ils utilisaient des logiciels ou des plateformes de tiers, notre bureau a également trouvé des lacunes et fait des recommandations à chacun des conseils, par exemple :

- améliorer la transparence des pratiques de gestion des données, notamment en remettant des avis de collecte améliorés aux parents et aux élèves;
- établir des exigences claires en matière de protection de la vie privée et de sécurité qui sont conformes à la LAIMPVP aux fins de l'évaluation d'outils et de services éducatifs en ligne en vue de leur utilisation;
- s'assurer que ces exigences en matière de protection de la vie privée et de sécurité sont intégrées dans les contrats avec les fournisseurs de services, mises à jour en fonction de l'évolution des services et appliquées;
- veiller à ce que les contrats avec les fournisseurs décrivent clairement l'utilisation des renseignements personnels des élèves à des fins éducatives selon les exigences du conseil scolaire, et interdisent leur utilisation à des fins de commercialisation ou de publicité.

Les conseils scolaires peuvent se référer aux rapports publiés à l'issue de ces enquêtes pour déterminer les dispositions à inclure dans leurs contrats avec des fournisseurs de technologies. Ces rapports leur rappellent également que pour protéger la vie privée, il ne suffit pas de signer des contrats solides; il faut aussi prévoir une surveillance suffisante afin de s'assurer que les contrats sont respectés.

PROMOTION DES DROITS DES ONTARIENNES ET DES ONTARIENS

Arbitrage

Lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un règlement anticipé ou au moyen de la médiation ou d'une enquête, le dossier est acheminé à un arbitre, qui décidera s'il doit mener une enquête ou un examen officiel. L'arbitre recueille et examine des renseignements et des arguments des parties et rend une décision définitive et exécutoire qui est rendue publique. Voici des résumés de quelques-unes des ordonnances rendues publiques en 2021.

Système de santé de Niagara

Décision 164 en vertu de la LPRPS

Un plaignant s'est vu refuser l'accès aux séquences de vidéosurveillance prises à son sujet lors d'une hospitalisation involontaire. Même si les séquences vidéo ne comprenaient pas d'images d'autres patients ou de visiteurs, l'hôpital a refusé l'accès à ces séquences au motif qu'elles pourraient causer des blessures graves au personnel et nuire au traitement et au rétablissement du plaignant. On a ordonné à l'hôpital d'accorder au particulier l'accès aux séquences, car il n'y avait pas suffisamment de preuves montrant qu'elles pouvaient causer des blessures graves.

Ministère du Solliciteur général

PO-4190

Un particulier a demandé l'accès à l'enregistrement d'un appel au 911 effectué par un appelant anonyme concernant un incident impliquant son conjoint. Le ministère du Solliciteur général a refusé l'accès à l'enregistrement en invoquant, entre autres, l'exemption relative à la vie privée des lois ontariennes sur l'accès et la protection de la vie privée. L'arbitre du CIPVP a conclu que l'appel avait été fait de façon anonyme, mais que l'appelant pouvait être identifié par sa voix. Elle a ordonné au ministère de divulguer l'enregistrement de l'appel au 911 pour des motifs de compassion, après avoir déformé la voix de l'appelant anonyme.



Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa **Décision 2 en vertu de la LSEJF**

Une personne adoptée qui cherchait à retracer l'histoire de sa famille a demandé à la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa l'accès à des renseignements personnels et à d'autres informations sur ses parents biologiques. La société a accordé un accès partiel à ces renseignements, en caviardant les détails susceptibles d'identifier les parents biologiques. L'arbitre du CIPVP a conclu que les renseignements permettant d'identifier les parents biologiques faisaient l'objet d'une exception en vertu de la partie X de la LSEJF, et que l'auteur de la demande n'avait pas le droit d'y avoir accès.

Société d'aide à l'enfance de Toronto **Décision 1 en vertu de la LSEJF**

Un plaignant, un présumé malfaiteur nommé dans un rapport concernant un enfant, a demandé au CIPVP d'examiner une décision de la Société d'aide à l'enfance de Toronto de refuser sa demande d'accès aux dossiers de service. La société a refusé l'accès aux dossiers au motif qu'ils n'étaient pas liés à la prestation de services au plaignant, puisque celui-ci n'était pas un enfant ou un membre de la famille recevant des services au sens de la loi. L'arbitre du CIPVP a accepté la décision de la société et rejeté la plainte.



INFORMATION DU PUBLIC

Le CIPVP a notamment pour mandat de sensibiliser le public à ses droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu des lois de l'Ontario et de l'informer de son rôle et de ses activités. Pour remplir ce mandat, nous élaborons des documents d'orientation pour les parties prenantes et des documents d'information généraux pour le public, et nous donnons des exposés tout au long de l'année.



L'info, ça compte : balado sur les gens, la vie privée et l'accès à l'information

En 2021, le CIPVP a intensifié ses activités de sensibilisation et s'est lancé sur les ondes numériques en proposant **L'info, ça compte**, un balado sur les gens, la vie privée et l'accès à l'information. La commissaire Kosseim s'est entretenue avec des experts sur une foule de sujets, par exemple, éviter les escroqueries en ligne, se familiariser avec le processus d'accès à l'information et parler aux enfants de la protection de la vie privée. Dix épisodes ont été diffusés en 2021 sur un éventail de sujets relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée qui comptent pour la population ontarienne.

Épisode 1 : Se protéger contre l'hameçonnage

Épisode 2 : À la rencontre des Franco-Ontariens

Épisode 3 : Démystifier le processus d'accès à l'information

Épisode 4 : Enseigner aux enfants ce que veut dire la protection de la vie privée

Épisode 5 : La confiance des patients au cœur de la santé virtuelle

Épisode 6 : Améliorer la protection de la vie privée et la transparence dans le cadre des enquêtes sur les agressions sexuelles

Épisode 7 : La souveraineté des données des Premières Nations

Épisode 8 : Accès à l'information à la une!

Épisode 9 : Adolescents, technologie et vie privée

**Épisode 10 : Du chevet au conseil d'administration –
Instaurer une culture de la vie privée et de la sécurité dans
les établissements de santé**

L'INFO, ÇA COMPTE

Ressources et documents d'orientation

En 2021, le CIPVP a publié un certain nombre de ressources et de documents d'orientation à l'intention des intervenants pour leur expliquer leurs obligations en vertu des lois ontariennes sur l'accès et la protection de la vie privée et les encourager à s'y conformer. Bon nombre de ces documents ont été adaptés au grand public, comme un portail spécial pour fournir des informations relatives à la COVID-19, afin d'expliquer aux Ontariennes et Ontariens quels sont leurs droits en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et comment les faire valoir en déposant des appels et des plaintes auprès de notre bureau. Voici un échantillon des ressources d'information du public que le CIPVP a publiées en 2021.

- **Information et ressources sur la COVID-19**
- **Les soins de santé numériques sous le régime de la LPRPS : Aperçu sélectif**
- **Questions fréquentes : Les cartes Santé et les numéros de carte Santé**
- **Modèle de cadre de gouvernance pour les programmes de caméras d'intervention des services de police de l'Ontario**
- **Nécessité manifeste de divulguer un document dans l'intérêt public (LAIPVP/ LAIMPVP)**
- **Ta vie privée : c'est à toi! Jeux et activités pour enfants**
- **Considérations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité dans le contexte des visites de soins de santé virtuelles**
- **Utilisation et divulgation de renseignements personnels sur la santé à des fins générales de santé publique**
- **Les renseignements sur votre santé et votre vie privée**

Présentations

Tout au long de 2021, le CIPVP a accepté des invitations d'intervenants de différents secteurs

de notre champ de compétence à prendre la parole lors de divers événements et conférences. La commissaire, les commissaires adjoints et le personnel des services juridiques, des politiques et du tribunal ont prononcé des discours et participé à des groupes de discussion qui, en raison de la pandémie qui persistait, se sont déroulés en ligne plutôt qu'en personne. Dans la liste suivante, les titres des exposés sont traduits en français à titre d'information.

- Université York, Certificat en protection des renseignements personnels, **Les villes intelligentes et la protection de la vie privée**, 18 janvier 2021, Jennifer Rees-Jones, conseillère principale en politiques
- OPTrust, **La vie privée en période de pandémie**, 28 janvier 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Osgoode Professional Development, certificat en droit de la cybersécurité, **Vue d'ensemble du droit canadien de la vie privée**, février 2021, Dara Lambie, avocate
- Osgoode Professional Development, **Questions cruciales et émergentes en droit scolaire pour les professionnels de l'éducation de la maternelle à la 12^e année**, 4 février 2021, Dara Lambie, avocate
- Woman Abuse Council of Toronto, **La législation sur la communication de renseignements pour les organisations qui viennent en aide aux femmes en situation de violence conjugale**, 10 février 2021, Stephen McCammon, avocat
- Ontario Association of School Business Officials, **Enseignement virtuel et vie privée**, 18 février 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- IAPP KnowledgeNet, **Les priorités stratégiques du CIPVP**, 23 février 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Sommet **PHIPA Connections**, Équilibre entre risque et conformité, 24 février 2021, Dara Lambie, avocate
- Sommet **PHIPA Connections, Entretien avec la commissaire à l'information et à**

la protection de la vie privée de l'Ontario, 24 février 2021, Patricia Kosseim, commissaire

- Sommet *PHIPA Connections, Faits saillants des derniers documents d'orientation du CIPVP*, 25 février 2021, Debra Grant, directrice des politiques de santé
- Association of Records Managers and Administrators Southwestern Ontario, *L'avenir de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information*, 23 mars 2021, Renee Barrette, directrice des politiques
- Certificat d'Osgoode en conformité réglementaire et gestion des risques juridiques, *À la rencontre des responsables des organismes de réglementation*, 25 mars 2021, Lauren Silver, conseillère principale en politiques
- Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario, *La partie X de la LSEJF : bilan de la première année*, 1^{er} avril 2021, Renee Barrette, directrice des politiques; Suzanne Brocklehurst, Directrice des services de traitement des demandes et de règlement anticipé Emily Harris-McLeod, conseillère principale en politiques
- Simcoe Muskoka Family Connexions, *Exigences de la partie X de la LSEJF*, 13 avril 2021, Emily Harris-McLeod, conseillère principale en politiques
- Federal/Provincial/Territorial Investigators Conference, *Gérer les comportements difficiles*, 26 avril 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- NetDiligence, Cyber Risk Summit, *Mise à jour sur la réglementation provinciale*, 27 avril 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario, *Un temps de réflexion et de renouvellement*, 20 mai 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs,

IPA Town Hall Forum, *Mise à jour de la commissaire : faire avancer l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, 1^{er} juin 2021, Patricia Kosseim, commissaire

- Future of Privacy Forum, *La protection de la vie privée dans les villes intelligentes*, 4 juin 2021, Angela Orasch, conseillère principale en politiques et en technologie
- Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities, *Protection de la vie privée et accès à l'information : droits et obligations en vertu de la LAIMPVP*, 8 juin 2021, Renee Barrette, directrice des politiques
- Seneca@York, *certificat d'études supérieures en relations gouvernementales*, 9 juin 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- ASIS Toronto, *Le point sur la protection de la vie privée à l'intention des professionnels de la sécurité d'entreprise*, 9 juin 2021, Vance Lockton, conseiller principal en politiques et en technologie
- Ontario Association of School Board Officials, *Les vidéoconférences et les enregistrements vidéo dans les écoles*, 10 juin 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Certificat d'Osgoode en droit de la protection de la vie privée et en gestion de l'information dans les soins de santé, *Les systèmes de dossiers de santé électroniques : fournisseurs de services électroniques, fournisseurs de réseaux d'information sur la santé, systèmes partagés et modifications récentes à la LPRPS*, 11 juin 2021, Brendan Gray, avocat
- 2021 Ontario Community Confab, 21 juin 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Association canadienne de gouvernance de police, panel sur la politique de caméras d'intervention de la Commission de services de police de Toronto, 30 juin 2021, Stephen McCammon, avocat

- Simcoe County Clerks and Treasurers Association, *L'approvisionnement et la législation sur la protection de la vie privée*, 10 septembre 2021, Ayesha Kapadia, analyste des politiques
- Première Nation M'Chigeeng, *Normes et pratiques exemplaires de protection de la vie privée pour les tables d'intervention*, 22 septembre 2021, Stephen McCammon, avocat
- Public Service Information Community Connection, Semaine du droit à l'information, panel des commissaires, 28 septembre 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Alliance pour des communautés en santé, *Les soins de santé virtuels*, 29 septembre 2021, Debra Grant, directrice des politiques de santé
- Privacy and Security Forum, *Le point sur la protection de la vie privée au Canada*, 30 septembre 2021, Vance Lockton, conseiller principal en politiques et en technologie
- Osgoode Professional Development, *La protection de la vie privée et l'accès à l'information dans le secteur de l'éducation*, 7 octobre 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Association canadienne des avocats d'employeurs, *La protection de la vie privée : perspectives d'avenir*, 7 octobre 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, *Mise à jour du CIPVP : exceptions au droit d'accès et priorités stratégiques*, 26 octobre 2021, Eric Ward, commissaire adjoint, initiatives stratégiques et relations extérieures
- York University Professional Practice in Computing, *Principes fondamentaux de la protection de la vie privée : Technologie, politiques publiques et droit de la protection de la vie privée au Canada*, 28 octobre 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Association du Barreau de l'Ontario, *Le point sur le droit de la protection de la vie privée en 2021*, 5 novembre 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario, *L'accès à l'information et la protection de la vie privée au CIPVP*, 5 novembre 2021, Eric Ward, commissaire adjoint, initiatives stratégiques et relations extérieures
- AdvantAge Ontario, *Les processus de tribunal administratif du CIPVP et la déclaration annuelle des atteintes à la vie privée*, 16 novembre 2021, Brendan Gray, avocat
- Federal, Provincial, Territorial Investigators Conference, *Panel sur l'IA et les enquêtes*, 17 novembre 2021, Andrew Hilts, conseiller principal en politiques et en technologie
- Association du Barreau canadien, colloque en ligne sur le droit de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, *Le point de vue des organismes de réglementation*, 19 novembre 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Canadian Anonymization Network, *Perspectives de réglementation des données anonymisées au Canada*, 24 novembre 2021, Patricia Kosseim, commissaire
- Municipal Internal Auditors Association, *Cadres de cybersécurité*, 24 novembre 2021, Fred Carter, conseiller principal en politiques et en technologie
- Osgoode Professional Development, *Consentement, capacité et mandataires spéciaux sous le régime des lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, 6 décembre 2021, Brendan Gray, avocat
- Organisation de coopération et de développement économiques, *L'éthique des données : mettre en balance les utilisations éthiques et novatrices des données*, 10 décembre 2021, Patricia Kosseim, commissaire



CONSEILS ET CONSULTATIONS

Observations et conseils officiels

Une partie importante du mandat du CIPVP consiste à présenter des commentaires sur l'incidence des projets législatifs ou des programmes gouvernementaux proposés sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Nous le faisons en présentant des observations et des conseils officiels dans le cadre de consultations publiques. Voici les observations officielles présentées par le CIPVP à divers comités permanents, ministères et institutions publiques en 2021.

- **Lettre à la Commission de services de police de Toronto et au Service de police de Toronto concernant le cadre de gouvernance du programme de caméras d'intervention de la police de Toronto**
- **Lettre à Melissa Kittmer concernant le projet no 21-SOLGEN001 – Loi de 2015 sur la réforme des vérifications des dossiers de police, Règl. de l'Ont. 347/18 – Exemptions, propositions d'exemption**
- **Mémoire présenté au Comité permanent de la justice de l'Assemblée législative de l'Ontario : projet de loi 251, Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes**
- **Mémoire sur le projet de loi 283, Loi de 2021 visant à faire progresser la surveillance et la planification dans le cadre du système de santé de l'Ontario**
- **Observations au Comité permanent des finances et des affaires économiques de l'Assemblée législative de l'Ontario**

concernant le projet de loi 288, Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

- **Observations du CIPVP dans le cadre des consultations du gouvernement de l'Ontario sur le cadre de l'intelligence artificielle (IA) de confiance de l'Ontario**
- **Observations au ministère du Solliciteur général sur les propositions publiées dans le Registre de la réglementation concernant la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers**
- **Commentaires du CIPVP sur le livre blanc du gouvernement de l'Ontario intitulé Modernisation de la protection de la vie privée en Ontario**
- **Observations du CIPVP dans le cadre de la consultation du gouvernement de l'Ontario sur la création d'un office provincial des données**
- **Observations du CIPVP sur un cadre stratégique pour le programme d'identité numérique de l'Ontario**
- **Observations concernant la proposition de lignes directrices sur le consentement général fondée sur l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2)**
- **Observations au Comité permanent de la politique sociale de l'Assemblée législative sur l'annexe 2 du projet de loi 27, Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs**
- **Observations concernant la modification proposée au Règl. de l'Ont. 329/04 pris en application de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé concernant le droit d'accès aux documents en version électronique**
- **Observations à la Commission de services policiers de Toronto dans le cadre de sa consultation publique sur sa Politique concernant l'utilisation des nouvelles technologies d'intelligence artificielle**

Consultations informelles et engagement

En plus de présenter des observations officielles, le CIPVP travaille de manière informelle avec les gouvernements et les institutions publiques pour leur fournir des conseils et des commentaires aux premiers stades de programmes et d'initiatives, notamment en ce qui concerne les évaluations de l'incidence sur la vie privée. Cet engagement en amont est déterminant pour encourager une approche fondée sur la protection de la vie privée intégrée et pour faire en sorte que les initiatives partent du bon pied. En général, le CIPVP reste très satisfait du haut niveau d'ouverture et de réceptivité dont font preuve les parties prenantes lorsqu'elles reçoivent nos commentaires dans le cadre de ces processus informels.

Cité de Burlington

- Mise en œuvre d'un programme de gestion des relations avec la clientèle

Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario

- Politique relative à l'aide médicale à mourir
- Politique sur les obligations professionnelles et les droits de la personne
- Projet de politique sur les médias sociaux
- Projet de politique sur les soins virtuels

Élections Ontario

- Formation au personnel d'Élections Ontario sur la protection de la vie privée et la sécurité

Commission de l'énergie de l'Ontario

- Demande de l'Entité responsable des compteurs intelligents à la Commission d'énergie de l'Ontario visant à faire approuver un plan d'accès par des tiers

Ministère du Procureur général

- Collecte de données fondées sur la race concernant les personnes accusées qui comparaissent à une séance de libération sous caution

Ministère de l'Éducation

- Outil de cybersécurité en ligne

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

- Nouveaux protocoles de gestion des courriels de la FPO – approche-cadre
- Commentaires sur l'exposé de principes du National Chief Information Officer Sub-Committee on Information Protection concernant la protection des renseignements délicats au moyen du processus d'accès à l'information et de protection de la vie privée
- Divulgence des renseignements sur les adoptions – enregistrements irréguliers des naissances

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

- Projet de loi 288, *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*

Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts

- Modifications aux règlements pris en application de la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*

Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

- Modifications à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* proposées dans le projet de loi 37, *Loi de 2021 visant à offrir davantage de soins, à protéger les personnes âgées et à ouvrir plus de lits* (annexe 3) et modifications au Règl. de l'Ont. 166/11

Société ontarienne de vente du cannabis

- Gestion des données
- Recherche sur les demandes d'accès

Services numériques de l'Ontario

- Initiatives numériques du gouvernement de l'Ontario
- Cadre de l'intelligence artificielle (IA) de confiance

Santé Ontario

- Publication des spécifications d'interopérabilité du résumé du dossier du patient et de l'ensemble de données provinciales sur la santé mentale et les dépendances

Conseil ontarien des données sur la santé

- Participation en tant que membre d'office

Personnes et entités prescrites

- Processus d'examen triennal et *Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities*

Divers ministères du gouvernement de l'Ontario

- Initiative de preuve de vaccination – aspects touchant la protection de la vie privée et la sécurité des renseignements du certificat de vaccination de l'Ontario, du certificat amélioré avec code QR et de l'application VérifOntario
- Communications de l'InfoCentre provincial pour la vaccination avec des personnes non vaccinées
- Envoi d'une liste de patients non vaccinés et vaccinés provenant de la base de données COVaxON à des fournisseurs de soins primaires

PricewaterhouseCoopers

- Norme de protection de la vie privée et de sécurité aux fins des soins virtuels

Service de police de St. Thomas

- Caméras d'intervention

Service de police de la région de Waterloo

- Nouvelles technologies policières, comme GrayKey et BriefCam



LE CIPVP DEVANT LES TRIBUNAUX

Bureau du Conseil des ministres PO-3973

La Cour d'appel a rejeté une demande de révision judiciaire de la décision que le CIPVP avait rendue en 2019 ordonnant au Bureau du Conseil des ministres de divulguer les lettres de mandat du premier ministre. La cour a jugé qu'il était raisonnable pour le CIPVP de conclure que ces lettres ne faisaient pas l'objet d'une exception en vertu de l'article 12 de la LAIPVP parce qu'elles ne révélaient pas « l'objet des délibérations » du premier ministre quant aux initiatives du gouvernement en matière de politiques ni les délibérations du Conseil des ministres lors de réunions. La cour a convenu que la décision du CIPVP « parvient à un équilibre entre le droit des citoyens de connaître les activités du

gouvernement et le droit de ce dernier d'envisager à huis clos les mesures qu'il compte prendre ». (Le gouvernement a demandé depuis une autorisation de pourvoi de l'arrêt de la Cour d'appel devant la Cour suprême du Canada.)

Université Laurentienne

En février 2021, la Cour supérieure de justice a accordé à l'Université Laurentienne de Sudbury, qui était alors insolvable, une suspension temporaire de son obligation de répondre aux demandes d'accès à l'information en vertu de la LAIPVP. Ce sursis, ou cette suspension, a été accordé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et semblait être sans précédent. L'Université Laurentienne a déclaré qu'elle s'attendait à recevoir un grand nombre de

demandes en vertu de la LAIPVP et que le fait d'y répondre nécessiterait des ressources qu'elle devait consacrer à sa restructuration. Au départ, le CIPVP ne s'est pas prononcé sur la demande de sursis de l'Université Laurentienne, mais il a présenté des observations à la cour pour fournir certains éléments de contexte concernant la LAIPVP et exprimer ses préoccupations quant au précédent que constituerait une suspension générale des droits en matière d'accès. Bien que la cour ait accordé le sursis, elle a prévu une condition selon laquelle le CIPVP pourrait demander que cette question soit réexaminée dans 30 jours et, s'il était insatisfait du maintien du sursis, il pourrait présenter une motion à la cour dans le cadre d'une procédure accélérée. Cette condition a été maintenue, à la demande du CIPVP, lorsque l'Université Laurentienne a fait des demandes ultérieures de prorogation du sursis afin d'assurer un suivi étroit de l'état des demandes d'accès à l'information faites à l'Université Laurentienne et des plaintes déposées contre elle. (En janvier 2022, le CIPVP s'est opposé à une nouvelle prorogation du sursis et a ensuite présenté une motion visant à le faire lever. L'Université Laurentienne s'est d'abord opposée à la motion du CIPVP, mais avant l'audience, les parties ont convenu d'un règlement qui a entraîné la levée du sursis. Depuis, l'université est tenue de répondre aux demandes d'accès à l'information conformément aux délais prévus dans la LAIPVP.)

Commission de services policiers de Toronto

MO-3960 et MO-4003-R

La Cour divisionnaire a rejeté un appel d'une décision rendue par le CIPVP en 2020 et d'une décision connexe rendue en 2021 à la suite d'un réexamen, selon laquelle les documents demandés à la police de Toronto avaient fait l'objet d'un appel antérieur devant le CIPVP. Cet appel antérieur opposait également l'auteur de la demande à la police de Toronto et portait sur les mêmes questions concernant les mêmes documents, à savoir l'application de l'exception relative à la vie privée et le caractère raisonnable des recherches menées par la police de Toronto pour trouver ces documents. Étant donné que le CIPVP avait déjà rendu des décisions définitives sur ces questions dans l'appel précédent, il a

décidé de ne pas permettre à l'auteur de la demande de plaider à nouveau sur ces questions. La cour a jugé que la décision du CIPVP était raisonnable, car d'après la preuve dont ce dernier disposait, l'auteur de la demande avait eu la possibilité de participer à l'appel antérieur, les documents étaient les mêmes, les questions en cause étaient également les mêmes, et des décisions définitives avaient été rendues pour trancher ces questions.

La cour a également rejeté l'argument de l'auteur de la demande selon lequel la procédure devant le CIPVP était injuste. L'auteur de la demande a fait valoir qu'il aurait dû être informé que son appel devant le CIPVP risquait d'être rejeté en raison de l'appel précédent et recevoir l'assistance du CIPVP étant donné qu'il se représentait lui-même. La cour a estimé que l'auteur de la demande avait été informé des questions à aborder, qu'il n'avait pas droit à une assistance supplémentaire de la part du CIPVP et qu'il aurait dû soulever auprès de ce dernier ses allégations d'iniquité procédurale.



CIPVP

SOMMAIRE DE L'ANNÉE

JANV.

CAMÉRAS D'INTERVENTION

15

Mise à jour sur les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations du CIPVP au Service de police de Toronto concernant l'élaboration de son programme de caméras d'intervention.

JOURNÉE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

28

Première **webémission** de la commissaire Kosseim à l'occasion de la Journée de la protection des données, sur l'utilisation des technologies de surveillance par les services de police.

FÉVR.

PUBLICATION DU DOMAINE DE LA SANTÉ

25

Lancement des **lignes directrices** sur les considérations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité dans le contexte des visites de soins de santé virtuelles.

MARS

LANCEMENT DU BALADO

4

Le balado **L'info, ça compte** est lancé.

AVRIL

LANCEMENT DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

22

Publication des **Priorités stratégiques 2021-2025** se concentrant sur quatre domaines prioritaires, afin de promouvoir et de protéger les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée, aujourd'hui et à l'avenir.

PROJET DE LOI 283

14

Le CIPVP formule des **recommandations** visant à mieux protéger les renseignements personnels sur la santé dans le cadre du projet de loi 283, Loi de 2021 visant à faire progresser la surveillance et la planification dans le cadre du système de santé de l'Ontario.

DÉCLARATION COMMUNE SUR LES PASSEPORTS VACCINAUX

19

Le CIPVP se joint aux commissaires fédéral, provinciaux et territoriaux pour publier une **déclaration commune** sur la vie privée et les passeports vaccinaux relatifs à la COVID-19.

MAI

ENQUÊTE SUR LE SERVICE EDSBY

20

Publication des **conclusions** du CIPVP à la suite de son enquête sur l'utilisation, par le York District School Board, du service de gestion de données basé sur l'infonuagique appelé Edsby, qui permet de stocker et de traiter les données relatives à l'assiduité des élèves.

2021

JUIN

RÉSOLUTION CONJOINTE CONCERNANT L'INCIDENCE DE LA COVID-19 SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

2

Le CIPVP et les commissaires fédéraux, provinciaux et territoriaux demandent aux gouvernements de **renforcer la protection** de l'accès à l'information et de la vie privée pendant et après la pandémie.

CADRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE CONFIANCE

7

Présentation de 14 **recommandations** au gouvernement dans le cadre des **consultations** publiques sur l'élaboration d'un **cadre de l'intelligence artificielle (IA) de confiance** en Ontario.

PROJET DE DOCUMENT D'ORIENTATION À L'INTENTION DES SERVICES DE POLICE SUR LE RECOURS À LA RECONNAISSANCE FACIALE

10

Publication d'un projet de **document d'orientation** à l'intention des services de police sur le recours à la reconnaissance faciale, élaboré en consultation avec les autorités fédérale, provinciales et territoriales de protection de la vie privée.

NOUVEAU DOCUMENT D'ORIENTATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

4

Publication du document **Utilisation et divulgation de renseignements personnels sur la santé à des fins générales de santé publique**.

AOÛT

MODÈLE DE CADRE DE GOUVERNANCE POUR LES CAMÉRAS D'INTERVENTION

7

Publication d'un **modèle de cadre de gouvernance** pour l'utilisation de caméras d'intervention par les services de police de l'Ontario, afin d'assurer une protection uniforme des droits dans toute la province.

DÉCLARATION SUR UN INVESTISSEMENT VISANT L'EXPANSION DES SYSTÈMES DE TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ (TCF) DANS LA PROVINCE

16

Déclaration en réponse à l'investissement du gouvernement dans l'expansion des systèmes de télévision en circuit fermé, encourageant les organisations concernées à consulter le CIPVP pour assurer la mise en place de politiques, de procédures et d'une formation appropriées.

ENQUÊTE SUR LES SERVICES GOOGLE G SUITE

23

Publication des conclusions du CIPVP à l'issue de son **enquête** sur l'utilisation par le Toronto District School Board des services G Suite for Education, recommandant des changements dans la façon dont le conseil scolaire fournit des avis de collecte ainsi qu'une meilleure surveillance des pratiques en matière de sécurité et du respect des engagements contractuels.

2021

SEPT.

EXAMEN DE SANTÉ ONTARIO EN TANT QU'ORGANISATION PRESCRITE

1

Publication d'un **rapport** résumant l'examen par le CIPVP de Santé Ontario en tant qu'organisation prescrite en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

MANUEL D'EXAMEN ET D'APPROBATION DES PERSONNES ET DES ENTITÉS PRESCRITES

18

Publication d'une mise à jour du **Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities**

RÉSOLUTION SUR LES DROITS NUMÉRIQUES DES ENFANTS

27

L'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée adopte une **résolution** coparrainée par le CIPVP sur les droits numériques des enfants.

RÈGLEMENT À PRENDRE EN APPLICATION DE LA LPRPS CONCERNANT UNE FORME ÉLECTRONIQUE

3

Examen d'un règlement proposé en application de la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé concernant le droit d'accéder à une forme électronique des dossiers de renseignements personnels.

POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS DE TORONTO

20

Observations à la Commission de services policiers de Toronto sur sa politique concernant l'utilisation des nouvelles technologies d'intelligence artificielle.

OCT.

NOV.

DÉC.

MODERNISATION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE EN ONTARIO

7

Commentaires à l'occasion des consultations publiques du gouvernement sur la modernisation de la protection de la vie privée en Ontario.

WEBINAIRE SUR LA PROTECTION DU DROIT DES ÉLÈVES À LA VIE PRIVÉE

9

Lancement d'un **webinaire** destiné au personnel enseignant de l'Ontario pour le sensibiliser aux lois provinciales sur la protection de la vie privée et l'aider à protéger le droit à la vie privée des élèves.

OFFICE PROVINCIAL DES DONNÉES

22

Présentation de **recommandations** sur la création d'un office provincial des données.

TA VIE PRIVÉE : C'EST À TOI!

23

Publication de **Ta vie privée : c'est à toi! Jeux et activités pour enfants.**

PROGRAMME D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

23

Observations au gouvernement de l'Ontario dans le cadre des consultations publiques sur l'élaboration d'un cadre stratégique pour le programme d'identité numérique de l'Ontario.

SEMAINE DU DROIT À L'INFORMATION

27

Publication d'une feuille-info sur la **nécessité manifeste de divulguer un document dans l'intérêt public** dans le cadre des activités de la Semaine du droit à l'information.

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE LOI 27, LOI DE 2021 VISANT À ŒUVRER POUR LES TRAVAILLEURS

21

Observations au Comité permanent de la politique sociale de l'Assemblée législative sur le projet de loi 27, *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*, recommandant de limiter le pouvoir de recueillir et d'utiliser des renseignements personnels.

PREMIÈRE DÉCISION RENDUE EN VERTU DE LA PARTIE X

30

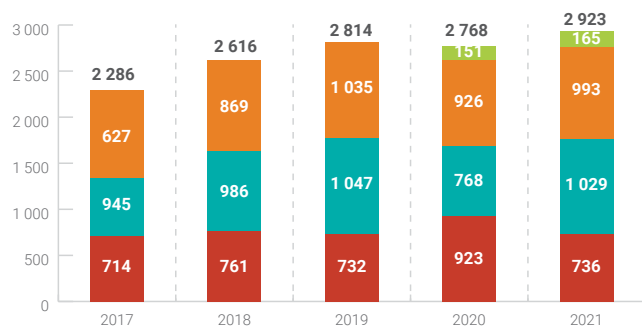
Première décision rendue en vertu de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* établissant des précédents importants sur la prestation de services en vertu de la loi et la divulgation de dossiers d'adoption.

FAITS SAILLANTS DES STATISTIQUES DE 2021

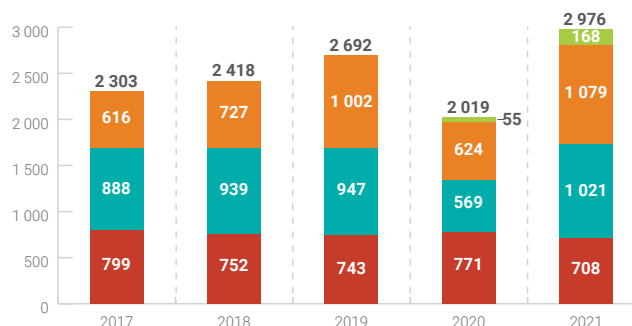
Les statistiques complètes figurent dans le [Rapport statistique 2021 du CIPVP](#).

Ensemble des dossiers

Dossiers ouverts, 2017-2021

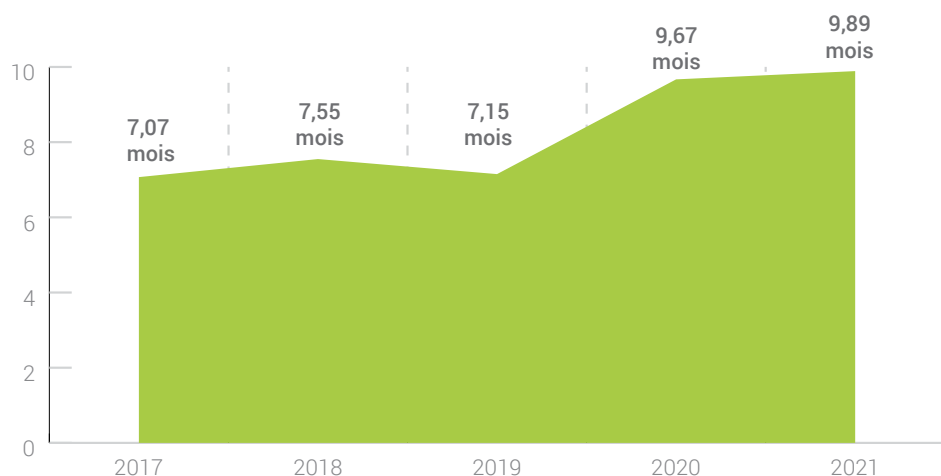


Dossiers fermés, 2017-2021



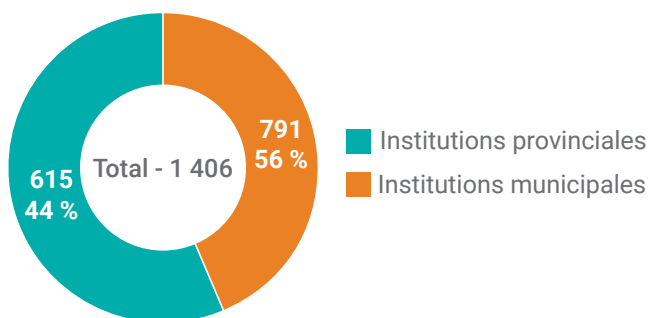
■ LSEJF ■ LPRPS ■ LAIMPVP ■ LAIPVP

Durée moyenne de traitement des dossiers (en mois), 2017-2021

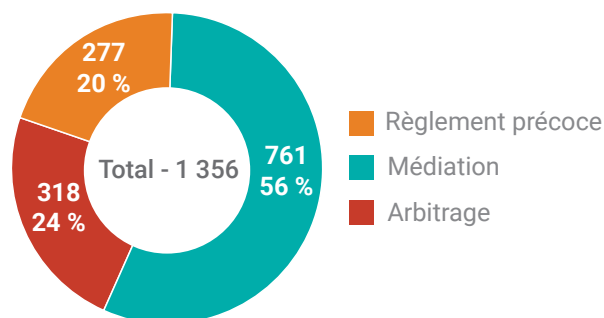


Dossiers – LAIPVP/LAIMPVP

Dossiers d'appel ouverts, accès à l'information, 2021



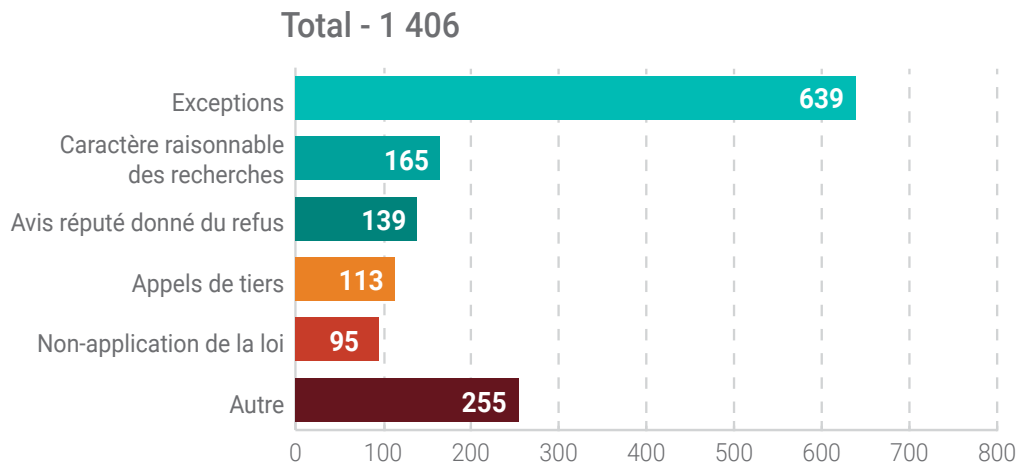
Dossiers d'appel réglés selon le stade, accès à l'information, 2021



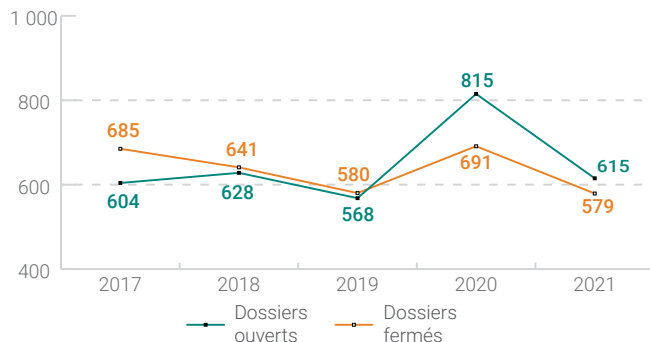
FAITS SAILLANTS DES STATISTIQUES DE 2021

Dossiers – LAIPVP/LAIMPVP

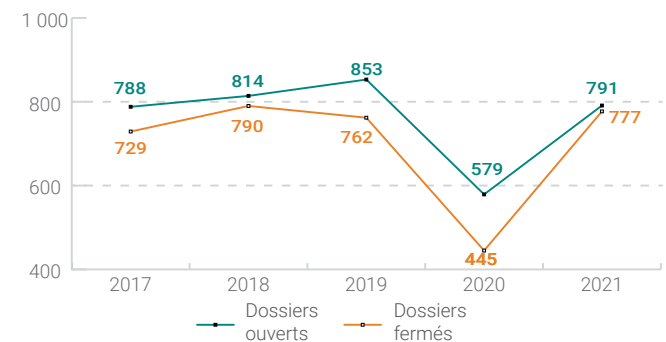
Enjeux des appels – dossiers ouverts, accès à l'information, 2021



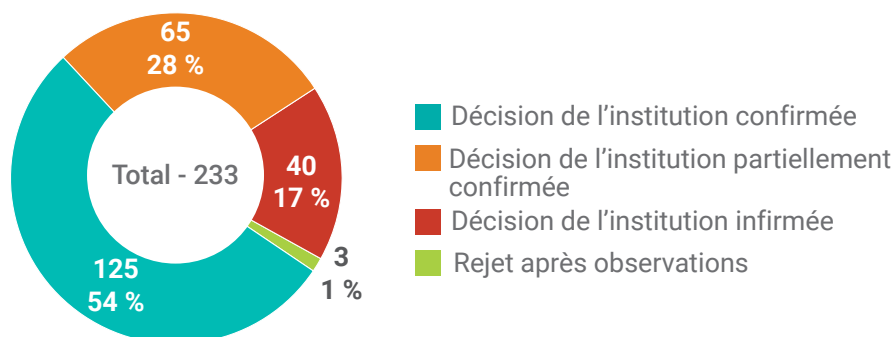
Dossiers d'appel ouverts et fermés, accès à l'information, institutions provinciales, 2017-2021



Dossiers d'appel ouverts et fermés, accès à l'information, institutions municipales, 2017-2021



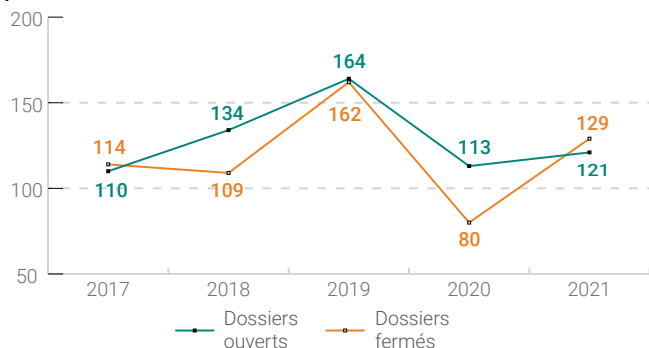
Issue des dossiers d'appel fermés par voie d'ordonnance, accès à l'information, 2021*



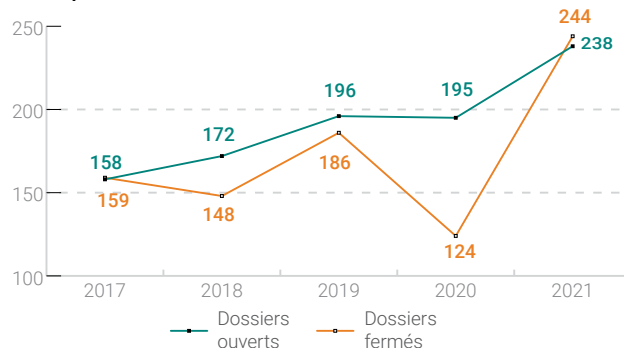
* Ne comprend pas les dossiers réglés, abandonnés, retirés ou rejetés sans tenir d'enquête au stade de l'arbitrage.

Dossiers – LAIPVP/LAIMPVP

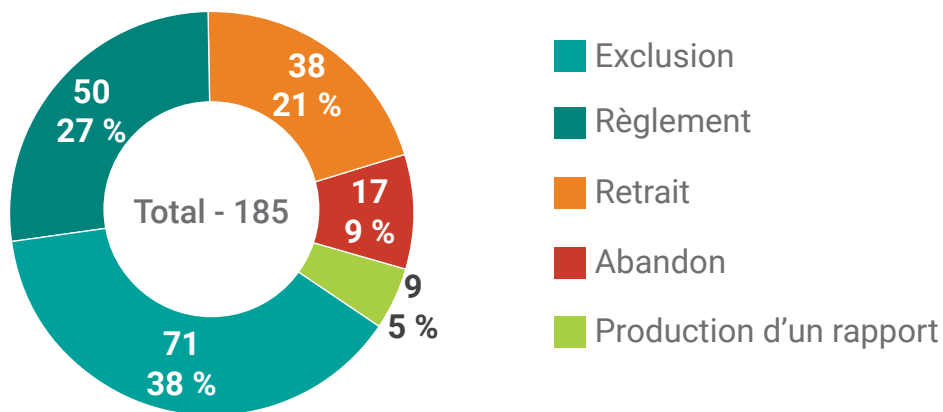
Plaintes relatives à la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée autodéclarées, institutions provinciales, dossiers ouverts et fermés, 2017-2021



Plaintes relatives à la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée autodéclarées, institutions municipales, dossiers ouverts et fermés, 2017-2021



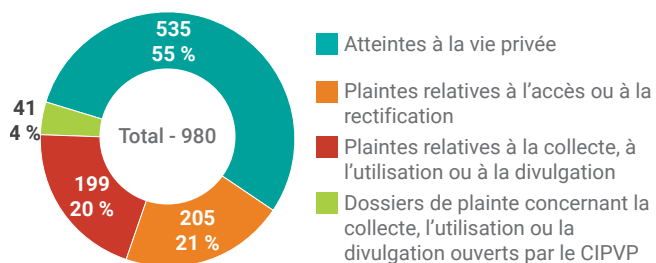
Dossiers de plainte* concernant la protection de la vie privée fermés, selon le type de règlement, 2021



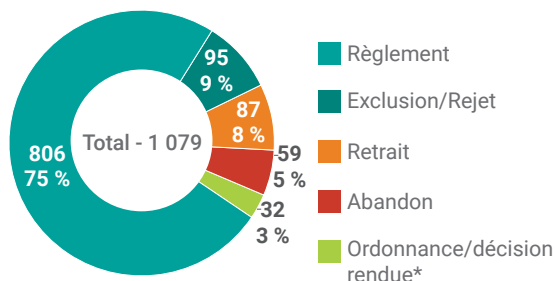
* Les atteintes à la vie privée autodéclarées ont été traitées séparément. Sur les 188 atteintes à la vie privée autodéclarées en 2021, 187 ont été réglées et 1 a fait l'objet d'un rapport.

DOSSIERS – LPRPS

Types de dossiers ouverts, secteur de la santé



Issue des dossiers fermés, secteur de la santé

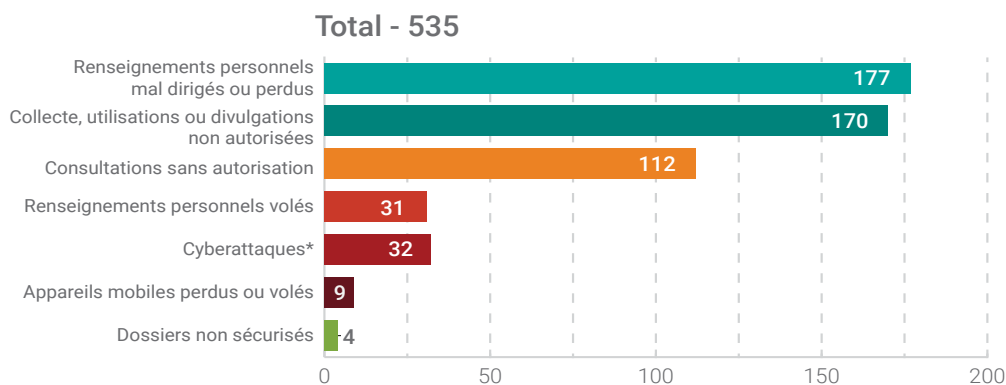


* 1 des 32 ordonnances/décisions rendues était une ordonnance provisoire.

FAITS SAILLANTS DES STATISTIQUES DE 2021

DOSSIERS – LPRPS

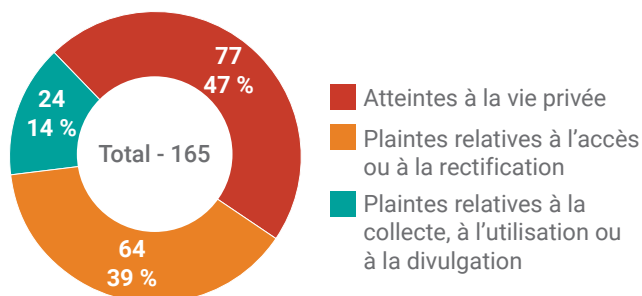
Dossiers ouverts relatifs à des atteintes à la vie privée autodéclarées selon la cause, secteur de la santé



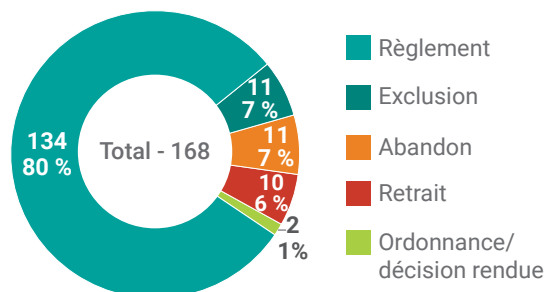
* 8 des 32 cyberattaques impliquaient un rançongiciel.

DOSSIERS – LSEJF

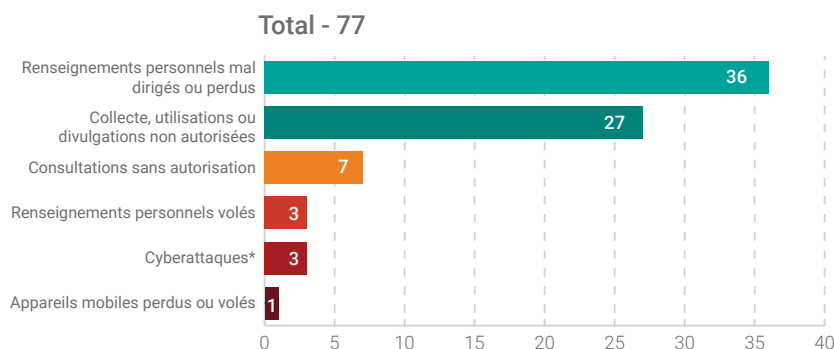
LSEJF ouverts par question



Issue des dossiers fermés, LSEJF

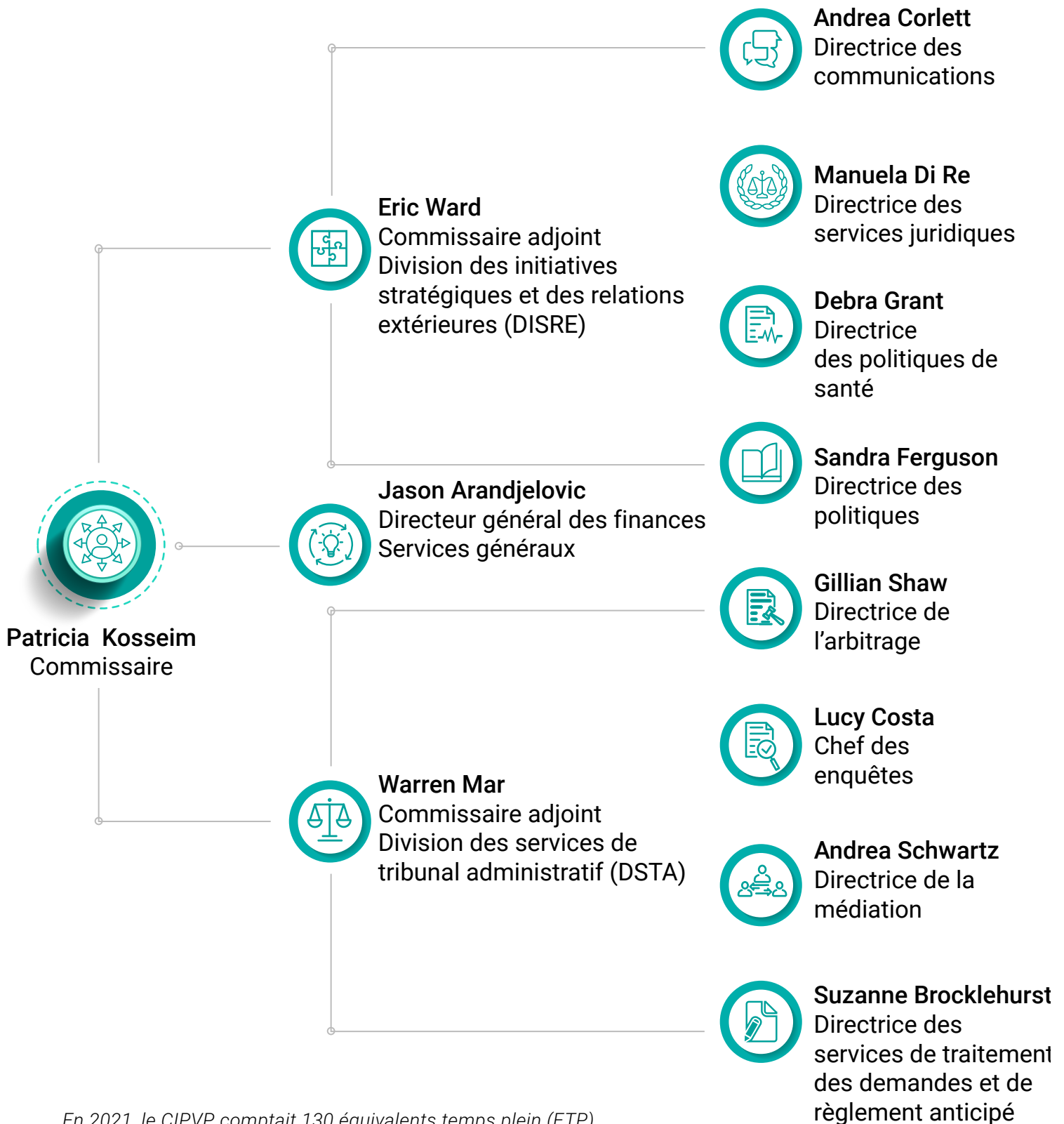


Dossiers ouverts en vertu de la LSEJF selon l'enjeu



* 1 des 3 cyberattaques impliquait un rançongiciel.

ORGANIGRAMME DU CIPVP



En 2021, le CIPVP comptait 130 équivalents temps plein (ETP).

ÉTAT FINANCIER

	PRÉVISIONS 2021-2022 (NON VÉRIFIÉ) \$	PRÉVISIONS 2021-2022 (NON VÉRIFIÉ) \$	CHIFFRES RÉELS 2020-2021 (NON VÉRIFIÉ) \$
Traitements et salaires	14 433 300	13 885 500	13 531 705
Avantages sociaux des employés	4 138 200	3 682 500	3 268 132
Transports et communications	132 900	286 700	123 254
Services	3 125 700	2 475 900	3 000 591
Fournitures et matériel	122 500	322 000	203 575
Total	21 952 600	20 652 600	20 127 257

Nota : L'exercice financier du CIPVP s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars.

DROITS D'APPEL PERÇUS EN 2021 (ANNÉE CIVILE)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	TOTAL
19 469 \$	3 020 \$	22 489 \$

Nota : Les droits d'appel sont versés au ministre des Finances et ne sont pas transférés au Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP). L'état financier du CIPVP n'inclut donc pas de droits d'appel.

L'accès à l'information et la protection de la vie privée : pierres angulaires d'un Ontario numérique

RAPPORT ANNUEL 2021



**Bureau du commissaire à l'information et à
la protection de la vie privée de l'Ontario
2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M4W 1A8**

**416 326-3333
www.cipvp.ca
info@ipc.on.ca**